REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



Islande : la pêche dans la crise

Le droit à l'alimentation

La certification du thon

UE : la Politique commune de la pêche

Bangladesh: la crevette industrielle

Océans et mers



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur http://www.icsf.net



SAMUdRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

Nº 53 | JUILLET 2009



PREMIÈRE DE COUVERTURE

Bateaux au repos
Peinture de P.B. Surendranath

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche 27 College Road, Chennai 600 006, Inde

tél : (91) 44-2827 5303 fax : (91) 44-2825 4457 courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE Sentier des Rossignols 2 1330 Rixensart, Belgique tél : (32) 2-652-5201 fax : (32) 2-654-0407 courriel : briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTIONGildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist @gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans les pays du Sud, de la place des femmes dans ce secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi de problèmes environnementaux, des océans. Vous pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF (www.icSf.net), où vous trouverez également la collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Pirogue thonière, Dakar, Sénégal Photo: Olivier Barbaroux

THURGEIR	BALDUKSSON

ISLANDE

Pauvre magie financière 4 Les pécheurs islandais seront sur le pont pour

ANALYSE

renflouer le pays

L'élément manquant 7

Le secteur de la pêche peut contribuer à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation

RESSOURCES THONIÈRES

La certification du thon 12

Pour que le système de certification du thon marche, il faudra beaucoup d'attention et de constance

ESPAGNE

Agents volontaristes de la gestion.. 15

La Galice a lancé un processus ascendant pour créer des AMP

MALAISIE

Dialogue national sur la pêche pour tenter de réorienter les politiques

UNION EUROPÉENNE

L'Europe bleue vire au vert...... 23

La réforme de la PCP propose un régime différencié pour la pêche artisanale

COMPTE-RENDU

Lumière, caméra, action! 29

Un film indonésien sur les pratiques traditionnelles en matière de gestion des pêches

AFRIQUE DE L'OUEST

Poisson volé 33

L'évolution souhaitable des accords de pêche avec l'Union européenne

INDE

Étoiles, étoiles de la nuit 38

Des pêcheurs traditionnels font appel à d'anciennes connaissances astrales

BANGLADESH

Un pillage lamentable...... 41

Conséquences sociales, environnementales et économiques de la crevetticulture industrielle

$\mathsf{COMPTE-RENDU}$

Une perspective citoyenne 44

L'UNICPOLOS en faveur d'un développement durable des océans et des mers

IN MEMORIAM

Souvenons-nous de Chris...... 48

Francis T. Christy Junior, économiste des pêches respecté

ÉDITORIAL	3
BRÈVES	50



Viser juste

La réforme de la Politique commune de la pêche de l'UE doit être profonde et bien modulée. Ce qui est en cause n'est pas le nombre de navires mais l'approche du problème

juste titre peut-être, la réforme de la PCP souhaite fonder l'avenir économique et social de la pêche européenne sur la durabilité écologique. Dans son Livre Vert consacré à ce sujet, la Commission européenne considère que les stocks halieutiques sont surexploités et que la taille des flottes de pêche demeure disproportionnée par rapport aux ressources disponibles (voir *L'Europe bleue*

vire au vert, p. 23). Et « la conjugaison de ces facteurs fait qu'il y a trop de navires pour trop peu de poissons ». Ce n'est pas la première fois que l'on vient à une telle conclusion. Le réexamen et la réforme de 2002 aboutissaient plus ou moins au même raisonnement.

En traduisant la surcapacité de capture par *trop de navires* et le problème de la surpêche par *trop peu de poissons*, l'UE rate la cible. Dans la flotte européenne, au cours des

années passées, le nombre de navires a certes baissé de 20-30 % mais sa capacité de pêche (mesurée en tonnage et puissance motrice) a diminué de beaucoup moins. Des unités plus petites et moins puissantes ont disparu et il y a maintenant moins de bateaux, plus grands, plus puissants.

La capacité de capture ne peut se définir uniquement par le nombre de bateaux ; il importe de prendre aussi en compte d'autres facteurs. Où, quand, comment pêcher, dimension, puissance, techniques, engins non sélectifs et destructeurs, mesures de gestion incitant à rejeter ce qui dépasse un quota ou qui est commercialement moins intéressant, avec la dégradation consécutive des lieux de pêche et de précieux habitats.

Il ne semble pas qu'on puisse parvenir à une réforme suffisamment radicale en appliquant une gestion fondée sur des droits individuels transférables, comme le préconise le Livre Vert. Cette approche entraîne inévitablement une concentration de la propriété des droits de pêche, elle pousse à pratiquer une pêche illicite et non déclarée, elle donne lieu à des formules de location inéquitables et à la détérioration des conditions de travail.

Plutôt que de faire usage du bâton pour que le nombre de navires se tasse, il serait plus judicieux de faire appel à la carotte afin d'encourager des pratiques de pêche responsables et durables. On accorderait notamment un accès prioritaire aux opérateurs soucieux de tels critères. On favoriserait ceux qui ont déjà fait preuve de responsabilité, ceux qui ont un faible impact écologique, qui utilisent des méthodes sélectives, qui consomment moins d'énergie, ont une empreinte carbone plus faible, offrent des conditions de travail décentes (conformes aux normes établies par

l'Organisation internationale du travail) et apportent des produits de qualité supérieure.

Cette démarche doit s'appliquer dans les eaux européennes et aussi dans les opérations de pêche lointaine où entrent des navires européens et où l'UE a de l'influence, dans le cadre d'accords de partenariat, qui autorisent l'accès de ses navires aux eaux de pays tiers, et de négociations auxquelles elle participe au sein d'organisations

régionales de gestion des pêches (RFMO/ORGP).

Il est par ailleurs impératif d'empêcher des navires actuellement en activité en Europe de venir aggraver encore le problème des surcapacités de capture dans des pêcheries lointaines, notamment en Afrique de l'Ouest (voir *Poisson volé*, p. 33) et dans les eaux internationales du Pacifique sud-ouest.

La flotte thonière européenne, en particulier, a besoin d'une réforme, surtout pour réduire sa surcapacité afin de tenir compte des nouvelles réalités. Dans les zones concernées, il faut qu'elle fasse une place aux pays en développement, qui ont le droit de se constituer un secteur thonier durable, à la fois sur le plan économique, environnemental et social.

Il est aussi souhaitable que les consommateurs européens changent de comportement, qu'ils mangent moins de produits de la pêche mais de meilleure qualité et conformes aux principes du commerce équitable. Il faudrait fixer des règles du jeu justes en matière de barrières non tarifaires (normes alimentaires et sanitaires) s'appliquant aux produits de la pêche provenant, d'une part, de navires européens et, d'autre part, de navires de pays tiers, en particulier du secteur artisanal de pays du Sud.

Pour résumer, disons que le problème ce n'est pas trop de bateaux et pas assez de poissons mais plutôt trop d'opérations de pêche inappropriées.

Pauvre magie financière

Les pêcheurs islandais seront sur le pont pour renflouer le pays après le désastre économique provoqué par les excès de la finance

i les Islandais avaient le choix, ils s'empresseraient d'oublier l'année 2008. Au début du mois d'octobre de cette année-là, l'économie de leur pays s'est effondrée. Les trois principales banques sombraient et la monnaie nationale perdait plus de 100 % de sa valeur du jour au lendemain. Evidemment, beaucoup d'Islandais sont inquiets, désorientés et en colère.

La semaine dernière, tandis que j'écrivais cet article, neuf mois après le crash, deux incidents qui ne cadrent pas avec la vie quotidienne ordinairement paisible du pays se sont produits. Quelqu'un a détruit une maison qu'il avait dû céder à une banque. Il a loué un bulldozer puis, en dix minutes, a pratiquement rasé ce qui avait été son habitation. Le 21 juin, dans une crise de colère, une autre personne a

... Il faut chercher les racines de la situation actuelle dans la mise en œuvre des QIT (quotas individuels transférables) pour le secteur de la pêche, en 1984.

lancé sa voiture contre toutes les entrées de la caserne de pompiers de Reykjavík puis a foncé vers le commissariat où il a été bloqué par des véhicules de police.

La plupart des Islandais s'attendaient à un automne et un hiver rudes pour 2008. Mais personne, en tout cas dans la population, n'imaginait la tournure des événements à venir. Le désastre économique de leur pays est l'un des pires (peut-être même le pire) qu'une nation ait eu à affronter dans l'Histoire moderne. En comparaison, le Traité de Versailles qui a été imposé à l'Allemagne après la Première Guerre mondiale fait figure de petite ardoise au magasin du coin.

Il y a plusieurs causes à cette catastrophe financière. Il y a certes une dépression mondiale, mais les principales raisons restent locales. On a laissé grossir les banques de façon monstrueuse, neuf ou dix fois plus que le poids de l'économie nationale. Le système de surveillance était faible, les lois et réglementations établies par le législateur étaient faibles.

Certains disent qu'il faut chercher les racines de la situation actuelle dans la mise en œuvre des QIT (quotas individuels transférables) pour le secteur de la pêche, en 1984. Lorsque ces QIT ont pu servir de garantie hypothécaire en 1990, une énorme quantité d'argent a été lâchée dans le système financier. Comme disaient des économistes et des politiciens, « on a mis de l'argent qui dormait au travail ». Et cela a fait boule de neige.

Pour moi, je ne suis pas sûr qu'il s'agisse là de la cause principale de la déroute de l'économie nationale. Je suis quand même convaincu que le système des QIT y est pour quelque chose, et peut-être pour beaucoup. C'est un fait que la première grosse somme d'argent dont la population entendait parler (somme découlant d'une simple manipulation de papiers) concernait un actionnaire de l'une des plus importantes entreprises de produits de la mer qui vendait ses parts. Cette somme paraissait alors énorme. Aujourd'hui, alors qu'on découvre ce qui se passait dans le système bancaire, elle semble bien minuscule.

Valeur en hausse!

Il y a quelques années, certains possesseurs de gros quotas de pêche ont commencé à gonfler la valeur de ces quotas jusqu'à des niveaux invraisemblables. Ils faisaient ensuite de gros emprunts, grâce à la garantie hypothécaire encore « plus solide » que cela permettait. Ils allaient ensuite à la

Cet article a été écrit par **Arthur Bogason** (arthur@smabatar.is), Président de l'Association nationale de propriétaires de petits bateaux (NASBO), Islande, et Coprésident du Forum mondial des pêcheurs (WFF)

Bourse pour se livrer à toutes sortes de jeux spéculatifs qui semblaient très savants, très intellectuels. Ces jeux d'argent consistaient notamment à acheter des actions de banques islandaises dont on sait ce qu'elles sont devenues. Au bout du compte, tout cela a manqué de splendeur.

Dans un court article, il est impossible de faire état de tout ce qui s'est passé depuis le crash de ce mois d'octobre. Disons (et c'est important) que le gouvernement en place a démissionné. Dans le pays, on appelle cet épisode « la révolution des ustensiles de cuisine ». Pendant des semaines, des milliers de gens se rassemblaient sur la place du Parlement (Austurvöllur) en faisant résonner pots et casseroles et chantant à l'unisson le slogan « Gouvernement incompétent ». Ils manifestaient et le jour et la nuit. Sur YouTube, on trouve de nombreux clips vidéo relatifs à cet épisode.

Le gouvernement regroupait les Conservateurs et l'Alliance démocrate, qui a mis un terme à cette coopération. Pendant 80 jours environ, le pays a eu un gouvernement minoritaire composé de l'Alliance sociale démocrate et du parti Verts et Gauche, soutenu aussi par le parti du Progrès. Au terme des négociations qui ont suivi les élections générales du 25 avril, l'Alliance sociale démocrate et les Verts et Gauche ont constitué le gouvernement qui est actuellement aux affaires. Ces deux partis comptent ensemble 34 députés sur 63. Depuis l'Indépendance en 1944, c'est la première fois qu'un gouvernement de gauche obtient la majorité parlementaire.

Ce nouveau gouvernement est confronté à une tâche énorme. Aujourd'hui, le Trésor Public est enterré sous un tas de dettes, sous un énorme passif. Et la raison principale c'est que, il y a quelques années, les banques islandaises ont été « privatisées ». On s'est aperçu qu'elles étaient privatisées seulement jusqu'à un certain point. En s'écroulant, elles ont explosé à la face des citoyens qui vont devoir payer la casse. Ces banques avaient privatisé leurs profits et elles nationalisent leurs dettes.

Quel plan génial, concocté par des prédateurs irresponsables ! Les gangsters qui ont pillé les établissements bancaires de l'intérieur (quelqu'un a dit que la meilleure façon de voler une banque c'est d'en posséder une) sont toujours à leurs jeux tandis que le gouvernement travaille jour et nuit pour augmenter impôts et taxes, tailler dans les services publics et réduire les salaires. Le

taux de chômage n'a jamais été aussi élevé depuis des décennies.

Le secteur des produits de la mer est en crise. Ses dettes représentent trois ou quatre fois son chiffre d'affaires annuel. Techniquement, beaucoup de ces entreprises sont en faillite. On estime que la valeur des quotas de cabillaud a chuté de 60-70 %. Les emprunts en devises étrangères, qui servaient surtout à acheter des quotas, ont

Le secteur des produits de la mer est en crise. Ses dettes représentent trois ou quatre fois son chiffre d'affaires annuel.

gonflé de 130 %. Les prix à l'exportation pour le cabillaud (l'espèce la plus importante) ont baissé de 20-40 %. Les coûts des services et de la maintenance ont augmenté de 50-130 %. On imagine aisément que la situation est quasiment insupportable.

Ceci dit, il faut préciser que les dettes des entreprises de produits de la mer ne représentent que 2 % de la dette cumulée de toutes les sociétés islandaises. Le secteur de la pêche c'est au moins 40 % des recettes en devises du pays. Au risque de friser le ridicule, disons que la situation de ces entreprises est plus enviable que celle de la plupart des autres sociétés.

Lorsqu'on parle de la filière pêche islandaise, il faut avoir à l'esprit que tous



Chalutier-usine pélagique (tonnage brut : 1 392 GT) aux îles Vestmann, Islande. La pêche représente au moins 40 % des recettes en devises du pays

les opérateurs ne sont pas dans le même bateau. Nombreuses sont les entreprises qui ne doivent pas un seul dollar; et la plupart d'entre elles sont d'ailleurs dans le secteur artisanal. Actuellement elles ne s'en sortent pas trop mal, spécialement après la dévaluation de la monnaie locale. Comme toujours, quand il s'agit de pêche, les choses sont compliquées.

L'importance de la pêche n'a peut-être jamais été aussi grande dans toute l'Histoire de notre nation. Lorsque la fièvre bancaire était au plus haut, j'ai entendu un banquier dire que l'Islande pourrait bien exister sans la pêche, que l'avenir était dans la finance. J'espère bien rencontrer à nouveau ce personnage. En réalité, il faut désormais laisser de côté le monde virtuel de ceux qui pensent qu'on peut créer de la richesse sans jamais s'éloigner de l'ordinateur. Le monde virtuel n'existe que sur une courte période. La vérité c'est qu'il faut aussi travailler de ses mains sur terre et sur mer pour produire de vraies richesses. Et c'est ce que vont faire les Islandais.

Les banques avaient été privatisées il y a six ou sept ans. Peu de temps après, les médias cessaient de s'intéresser au secteur de la pêche. Auparavant ils étaient toujours en contact avec l'Association de propriétaires de petits bateaux (NABSO), quotidiennement ou en tout cas chaque semaine. La télévision et la radio donnaient régulièrement des nouvelles de la pêche. Il y avait même un programme spécial sur le sujet à la radio, et il a été supprimé. Les journaux ont réduit leur couverture de ce secteur et les journalistes spécialisés ont perdu leur emploi. Les éditoriaux ont braqué leur objectif sur la magie financière, et pendant des années on a eu droit à la publicité quotidienne des banques et autres acteurs de la finance.

Méfiance

Étonnés, méfiants, incrédules, les pêcheurs observaient la scène. Ils sentaient bien qu'il y avait dans tout cela quelque chose de suspect. Certains ont cependant tout vendu et sauté dans le train de l'aventure. Certaines grandes entreprises ont joué très gros. Les autres sont restées largement en retrait, continuant à faire leur métier, sans se préoccuper vraiment de leur couverture médiatique. Depuis la crise, la presse revient vers la pêche, avec même le redémarrage du programme spécial à la radio.

Le nouveau gouvernement prévoit de modifier le système des QIT, et un premier pas a d'ailleurs été fait. Le 18 juin, le Parlement a adopté une nouvelle mesure qui permet à toute personne en possession d'un bateau en état de navigabilité et d'un brevet de patron de pêcher à la turlutte pendant l'été sans devoir acheter un quota. Comme d'habitude, l'Association des chalutiers est furieuse : chaque fois qu'on donne un peu de mou aux petits bateaux! Dans l'ensemble, ces derniers ont accueilli favorablement la nouvelle mesure, estimant que le gouvernement a ouvert une fenêtre dans le système des QIT, alors que la plupart croyaient que c'était impossible à faire.

Les pècheurs islandais sont bien conscients de ce qu'il leur reste à faire. Leur rôle sera primordial pour remettre le pays à flot. J'espère qu'à l'avenir tous les manuels scolaires du monde mentionneront le désastre économique de l'Islande. J'espère, car ce serait trop triste s'il n'en sortait pas quelque bien, une leçon utile pour les gens qui viendront après évidemment.

Pour plus d'information



www.fisheries.is/management/

Centre d'information du Ministère islandais des pêches et de l'agriculture

http://eng.sjavarutvegsraduneyti.is/ Ministère des pêches et de l'agriculture, Islande

http://fisheries.eplica.is/media/skjal/Fisheries-in-figures-2008.pdf

Les pêcheries islandaises en 2008

L'élément manquant

Le secteur de la pêche peut contribuer à la concrétisation progressive du droit à l'alimentation inhérent à tout être humain

artout dans le monde, le secteur de la pêche, parmi d'autres, constitue un élément essentiel pour assurer le droit à l'alimentation. Selon une étude récente de la FAO (*Le droit à l'alimentation et la pêche*, série Études sur le droit à l'alimentation, 2009, disponible sur www.fao.org/righttofood), 41 millions de personnes, vivant majoritairement dans des pays en développement, trouvent dans cette activité leurs moyens de subsistance. C'est pourquoi il est indispensable d'établir des pratiques responsables, de tendre vers une pêche durable.

Mais il ne suffit pas de mettre en place une pêche durable si les gens n'y ont pas un accès convenable à la ressource. Il faut des politiques, des stratégies et des lois appropriées pour que l'accès à la ressource soit à la fois durable et équitable, surtout quand il s'agit des groupes les plus vulnérables de la population. Le but ultime de ces stratégies et politiques devrait être prioritairement le bien-être et les droits humains des personnes.

Le droit à l'alimentation constitue un cadre légitime pour agir dans le secteur de la pêche sur le plan national. C'est une obligation découlant du respect des droits humains, un objectif primordial qu'il faut atteindre, un outil opérationnel permettant de concrétiser les principes qui fondent les droits humains dans des actions de terrain. La reconnaissance juridique du droit à l'alimentation en tant que droit humain fondamental et les Directives sur le droit à l'alimentation (Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées à l'unanimité par le Conseil de la FAO en 2004) sont des mécanismes complémentaires visant à donner effet à la promesse de la sécurité alimentaire pour tous par le droit.

Le présent article retient trois aspects principaux du secteur de la pêche qui nécessitent des actions concrètes dans une approche fondée sur les droits humains pour concrétiser le droit à l'alimentation.

- · La question de l'accès à la ressource,
- La participation des détenteurs de droits aux prises de décisions qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance,
- La nécessité de cibler les catégories les plus vulnérables de la population.

Le droit à l'alimentation est un droit humain, inhérent à tous, le droit d'avoir un accès

...Il ne suffit pas de mettre en place une pêche durable si les gens n'y ont pas un accès convenable à la ressource.

physique et économique permanent à une nourriture saine et nutritive correspondant aux traditions culturelles locales, non seulement pour ne pas connaître la faim mais aussi et surtout pour profiter d'une vie en bonne santé. Ce n'est pas la charité, ce n'est pas l'aumône. Le droit à l'alimentation, comme les autres droits humains, est un droit que l'on a de naissance, un droit propre à chaque être humain. On n'a pas à faire quelque chose de particulier pour y prétendre.

Droits humains

Reconnu officiellement d'abord dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), le droit à l'alimentation a été graduellement renforcé par l'adoption de mesures diverses au niveau international. Les 160 États qui ont ratifié le Pacte Cet article écrit par **Barbara Ekwall** (Barbara.Ekwall@fao.org), Coordinatrice, et **Luisa Cruz**, Conseillère juridique, Unité pour le droit à l'alimentation de la FAO, est basé sur une communication faite lors d'un événement parallèle organisé à l'occasion de la réunion du Comité des pêches (COFI) de la FAO, Rome, mars 2009



Femme assise près d'un tas de poisson séché à Kalémie, Katanga, République démocratique du Congo. Pour faire respecter le droit à l'alimentation, une action position en faveur des populations marginalisées s'impose.

international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ont donc accepté de donner effet au droit à l'alimentation en tant qu'obligation juridique. Cela a de profondes implications.

Premièrement, le droit à l'alimentation n'est pas pour les États un choix facultatif mais bien une obligation morale et juridique. Les États Parties à ce Pacte ont pris l'engagement juridique de respecter, protéger et appliquer ce droit. Ils doivent éviter de prendre des mesures qui auraient un impact négatif sur la concrétisation de ce droit. Par exemple, si les Pouvoirs publics imposent des taxes excessives sur le commerce du poisson, cela pourrait faire chuter sérieusement les revenus de ceux qui pratiquent une pêche de subsistance et, par voie de conséquence, réduire leur capacité économique à se procurer de la nourriture. La conséquence directe de ce genre d'action c'est de mettre à mal le droit à l'alimentation de ces gens.

Deuxièmement, en protégeant le droit à l'alimentation, les États doivent empêcher (via des mesures juridiques et politiques) que certains acteurs (sociétés privées notamment) rendent encore plus difficile l'accès des populations à la nourriture.

Troisièmement, pour donner effet au droit à l'alimentation, l'État doit faciliter ce droit, c'est-à-dire mettre en œuvre des législations, des politiques, des stratégies et des programmes qui permettront de progresser vers une pleine réalisation de cet objectif pour tous. Cela conduit à intervenir dans bien des domaines : infrastructures, éducation, droit du travail, sécurité sociale, mécanismes institutionnels en matière de participation, de gestion et de réclamations.

Nourriture saine et nutritive

Le but ultime du droit à l'alimentation c'est de faire en sorte que, par des moyens durables, chacun puisse être capable de se nourrir dans la dignité. Mais lorsque les gens ne peuvent plus disposer de nourriture par leurs propres moyens pour des raisons indépendantes de leur volonté, l'État a l'obligation de leur fournir une alimentation saine et nutritive afin de les protéger de la faim. L'aide alimentaire est une solution de dernier recours, dans des situations de crise : ce n'est pas un objectif en soi.

Pour s'acquitter de ces obligations, l'État devra prendre des mesures progressives en utilisant au maximum les ressources dont il dispose jusqu'à ce que ce droit particulier soit pleinement respecté.

Avec l'adoption des Directives sur le droit à l'alimentation en 2004, les États sont parvenus à un consensus sur ce qu'il importe de faire dans tous les principaux aspects afin que ce droit devienne finalement une réalité pour tous. Les Directives donnent des orientations spécifiques sur les aspects suivants notamment : accès aux ressources naturelles, éducation, institutions, suivi, législation, politiques économiques, aide alimentaire. Elles constituent ainsi un cadre cohérent pour s'attaquer aux racines de la faim

Visant à traduire les principes des droits humains dans des actions concrètes, elles viennent compléter le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et sont un instrument pratique pour agir sur le plan national. La pêche est l'un des secteurs mentionnés. Les recommandations les plus pertinentes ont trait à l'accès aux ressources naturelles, à la participation de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels, au traitement préférentiel devant être accordé aux groupes vulnérables de la population.

En matière d'accès aux ressources halieutiques, la Directive 8.1 dit : « Il convient que les États favorisent un accès durable, non discriminatoire et garanti aux ressources et la possibilité de les exploiter... et protègent les moyens de production grâce auxquels les populations assurent leur subsistance ».

Pour justifier le passage d'un régime de libre accès aux ressources halieutiques à un accès limité, on a souvent évoqué considérations de durabilité environnementale. C'est effectivement une mesure concrète et essentielle pour garantir les apports de poissons dans l'avenir, et donc pour assurer le droit à l'alimentation. L'accès limité a été instauré afin de s'attaquer aux sérieuses conséquences du libre accès, notamment l'épuisement des stocks, la surexploitation et leurs répercussions écologiques, sociales et économiques. En même temps, l'accès limité peut avoir des effets fâcheux sur la sécurité alimentaire des groupes les plus démunis (voir encadré, Le cas de l'Afrique du Sud). Bien géré, un système de droits d'accès limités peut néanmoins contribuer à renforcer la capacité des gens à se nourrir eux-mêmes dans la dignité. Il est donc essentiel que les stratégies, les politiques, les législations, les programmes concernant le secteur de la pêche accordent une attention particulière aux droits d'usage de la pêche artisanale, de subsistance et autochtone. Le principe de non-discrimination inhérent aux droits humains doit pleinement jouer dans ce contexte. Cela signifie qu'une action positive doit être entreprise en faveur de ceux qui sont marginalisés. L'autonomisation des femmes est un défi particulièrement important. La transparence, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes, la primauté du droit sont d'autres éléments déterminants pour assurer la durabilité des droits d'accès limités. Enfin, il est indispensable de faire jouer les obligations redditionnelles des législateurs et autres responsables et les instances de recours qui permettront de rectifier la situation en cas de violation des droits humains.

En ce qui concerne les décisions à prendre dans le secteur de la pêche, il faudrait prévoir des dispositifs appropriés pour assurer la participation effective des communautés locales de pêcheurs et autres

Le cas de l'Afrique du Sud

Cet exemple montre bien combien il est important d'avoir accès à des mécanismes de recours comme moyen légitime de protection des droits des groupes les plus vulnérables d'une population.

Après l'adoption de la Loi sur les ressources marines vivantes (MLRA) en 1998, un groupe de 5 000 pêcheurs artisans ont lancé une action collective en justice, estimant que les Pouvoirs publics avaient omis de leur accorder des droits de pêche appropriés parce que la loi ne faisait aucune place à la pêche artisanale. Ils considéraient que son application constituait une violation de leur droit à l'alimentation qui est officiellement reconnu par la Constitution de 1996. À la suite d'un jugement et d'un accord conclu avec les Autorités nationales, ces pêcheurs ont pu bénéficier de mesures temporaires de soutien et lancer un processus de négociation en vue de formuler une nouvelle politique des pêches qui devrait changer la situation.

parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.

La Directive pour le droit à l'alimentation 2.6 traduit cette préoccupation en incitant les États à « favoriser la participation

L'obligation qu'ont les États d'accorder une priorité aux groupes défavorisés exige des mesures qui bénéficient explicitement à ces gens ou qui leur apportent une compensation pour les désavantages subis.

> des populations démunies aux décisions concernant les politiques économiques. » La Directive 5.4 demande que « les États fassent en sorte que les institutions concernées permettent une participation totale et transparente du secteur privé et de la société civile, et en particulier des représentants des groupes les plus exposés à l'insécurité alimentaire. » La participation active peut aller de consultations à l'instauration de mécanismes de cogestion qui contribuent non seulement à améliorer la participation mais aussi à autonomiser les communautés qui dépendent de la pêche. À cet égard, l'accès à une information transparente et l'existence de moyens de formation pour une participation plus active et plus significative sont des éléments indispensables pour une bonne concrétisation du droit à l'alimentation dans le secteur de la pêche. Pour que la voix des groupes marginalisés puisse se faire entendre, il serait nécessaire de procéder à une évaluation des capacités et des besoins. Des mécanismes officiels pour la participation permettraient aux

personnes et aux groupes de faire appel à des institutions et des procédures juridiques pour défendre leurs droits, notamment le droit à la nourriture.

Le troisième aspect à prendre en considération pour l'application du droit à l'alimentation dans le secteur de la pêche c'est le traitement préférentiel à accorder aux segments les plus vulnérables de la population. Le principe directeur de non-discrimination implique que les mesures adoptées ne provoquent pas l'exclusion d'individus ou de groupes pour raison de race, sexe, religion, langue ou statut social. Il exige aussi que des mesures correctives soient prises afin de mettre un terme à une violation en cours.

Des mesures spécifiques pourront être appliquées afin de remédier à des situations discriminatoires. Ainsi, lorsque des populations qui pratiquent une pêche de subsistance ne peuvent plus vivre pour cause de restrictions imposées sur l'accès à la ressource, il faudra mettre en place des politiques bien ciblées visant à mettre un terme à cette discrimination de fait. La Directive 3.7 invite les États à accroître, de manière durable, la productivité du secteur de la pêche en adoptant des politiques spécifiques au profit de la pêche artisanale et traditionnelle. L'obligation qu'ont les États d'accorder une priorité aux groupes défavorisés exige des mesures qui bénéficient explicitement à ces gens ou qui leur apportent une compensation pour les désavantages subis. Le cas de l'Afrique du Sud auquel on a fait allusion plus haut est un bon exemple de la chose. Les pêcheurs ont été protégés par un dispositif temporaire de soutien qui a permis aux pêcheurs artisans d'accéder à des ressources halieutiques en attendant que le gouvernement mette au point sa nouvelle politique relative à la pêche de subsistance. Il faut accorder une attention particulière aux populations autochtones et à leur relation aux ressources naturelles, aux groupes vulnérables et aux possibilités et moyens économiques dont ils peuvent disposer, comme cela est indiqué dans les Directives 8.1 et 8.2.

Le bien-être des populations

Il est indispensable d'avoir une bonne compréhension des liens qui existent entre le droit à l'alimentation et le secteur de la pêche si l'on veut que les mesures portant sur cette activité conduisent réellement à renforcer le droit à l'alimentation au niveau national.

IVO BALDERI/FAO



À la 32ème session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO en 2006. Il est indispensable de bien comprendre les liens entre le droit à l'alimentation et le secteur de la pêche.



Pêcheurs de crevettes à Sarankola, à la lisière de la forêt de mangrove des Sundarbans, Bangladesh. Les politiques des pêches et de l'alimentation doivent accorder une attention préférentielle aux populations vulnérables.

Le but ultime des politiques nationales mises en œuvre doit être le bien-être de la population. Donc la référence aux droits humains doit être un élément constitutif du diagnostic et des remèdes à appliquer en vue de corriger les lacunes du secteur de la pêche. En se fondant sur l'obligation qu'ont les États de respecter, protéger et concrétiser le droit à l'alimentation, et en intégrant les principes qui sous-tendent ce droit aux mesures relatives à la pêche, on pourra s'attaquer aux racines mêmes de l'insécurité alimentaire. Grâce à cette approche qui s'appuie sur les droits humains, les solutions ainsi conçues permettront d'avancer vers une durabilité à la fois économique, sociale et environnementale, vers plus de justice sociale et d'équité.

Lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leurs stratégies, politiques et législations, les États devraient concentrer leurs efforts sur la prise en compte et l'amélioration des moyens d'existence des populations vulnérables. À cet égard, il est indispensable de prévoir des mécanismes concrets visant à faciliter la participation active de la société civile et du secteur privé et définir ainsi des stratégies à long terme qui pourront

profiter à tout le monde. Faire respecter le droit à l'alimentation pour tous est une fin en soi. La pêche peut entrer dans ce schéma et apporter sa contribution pour faire progressivement avancer les choses. Au cours des dernières décennies, les mesures qui ont été prises en vue d'éliminer la faim portaient essentiellement sur les aspects techniques de la production de nourriture, de l'approvisionnement. Elles ne portaient guère sur les causes profondes, structurelles, politiques et sociales de la faim. En replaçant l'intégralité de chaque être humain au centre des débats politiques, le concept de droit à l'alimentation apporte l'élément qui manque aux initiatives actuelles visant à lutter contre la faim dans le monde, y compris celles qui ont pour cadre le secteur de la pêche.

Pour plus d'information

k

www.fao.org/righttofood/index_fr.htm **Le droit à l'alimentation**

www.un.org/fr/rights/

Nations unies et droits de l'Homme

 $www.fao.org/righttofood/publi_01_fr.htm$

Directives volontaires pour le droit à l'alimentation

La certification du thon

Pour que le système de certification du thon contribue à une bonne gestion des stocks, il faudra beaucoup de constance de la part de tous les intéressés

e thon est une espèce très migratrice. Sa conservation et sa gestion se fait grâce à la coopération de tous les pays concernés conformément à l'article 64 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Des organismes régionaux de gestion des pêches (ORGP) ont été établis dans diverses régions et ont pris des initiatives variées pour parvenir à conserver et à bien gérer cette ressource. Leur activité débouche-t-elle sur une exploitation durable du thon à travers le monde?

La production mondiale annuelle de thon, qui avoisinait les 500 000 tonnes dans les années 1950, s'élève maintenant à 4,5 millions de tonnes. Au cours des années récentes, la mise en œuvre de thoniers senneurs géants et de dispositifs concentrateurs de poissons (DCP) a permis de pêcher de très grosses quantités.

Depuis sa création en 2000, l'Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable (OPRT) s'efforce d'éliminer les navires IUU.

Devant cette expansion du volume des captures, un certain nombre de gens de l'industrie thonière se sont inquiétés de la durabilité des opérations. À cause de la surpêche, on a observé un net amenuisement des stocks pour certaines espèces, notamment le thon rouge de l'Atlantique et le thon rouge du Sud. On peut dire, sans exagérer, que la tâche la plus importante des ORGP doit être maintenant de maîtriser l'exploitation excessive du thon.

Nous espérons que le système de certification du thon que nous allons exposer en détail ci-dessous sera un instrument efficace pour la résolution de ce problème. Inutile d'ajouter que les activités de navires

refusant de tenir compte des mesures de gestion de la ressource sont l'une des causes de la surpêche, en particulier ceux qui pratiquent une pêche INN/IUU (illicite, non déclarée, non réglementée).

Depuis sa création en 2000, l'Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable (OPRT) s'efforce d'éliminer ces navires, avec la collaboration des principaux organismes mondiaux de thoniers palangriers, avec diverses structures du négoce, de la distribution et de consommateurs au Japon, avec les gouvernements concernés (voir *Du thon audessus de tout soupçon*, in revue *SAMUDRA*, n° 33, novembre 2002, p. 32). Le système de certification établi par les ORGP nous a beaucoup servi pour tendre vers cet objectif.

Au cours des années 1990, environ 250 gros thoniers palangriers à travers le monde opéraient sans respecter les règles internationales édictées par les ORGP pour bien gérer la ressource. Autrefois on disait que c'était des navires sous pavillons de complaisance ; aujourd'hui on dit navires IUU. Leur production a été presque entièrement exportée vers le Japon, qui est le plus important marché mondial pour le thon de qualité sashimi.

Échappatoire

C'est pourquoi le Japon a été accusé par la communauté internationale de fournir une échappatoire à ceux qui ne respectaient pas le système de gestion international pour la conservation des ressources thonières. Déterminés à corriger cette situation, le gouvernement et la filière thonière du Japon ont uni leurs efforts afin d'éliminer les thoniers sous pavillons de complaisance et pour faire du Japon un pays qui exploite le thon de façon responsable et lui offre aussi un marché respectable.

Cet article a été écrit par **Yuichiro Harada** (harada@oprt.or.jp), Directeur général de l'OPRT (Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable), Japon

On est finalement parvenu à éliminer ces navires. Dans cette entreprise, la recette du succès a été la suivante : le marché international s'est peu à peu fermé à leur production. En l'absence de marché, il ne peut y avoir de production. Les débouchés qui soutenaient leur activité disparaissant, ils ont eux aussi disparu des océans. Les motivations économiques qui fondaient ces opérations s'étaient taries.

Les bases de données statistiques d'abord constituées par l'ICCAT/CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) puis par d'autres ORGP ont servi de modèle au système de certification du thon mis en œuvre de façon rigoureuse par le Japon, qui a ainsi pu avoir une vision plus claire de la production du thon entrant sur son marché intérieur. Les navires IUU ont été identifiés et leur production a été interdite d'entrée. Et c'est ainsi qu'on est venu à bout de la présence de ces navires.

L'expérience de l'OPRT montre bien l'utilité du système de certification pour clarifier l'origine du thon et les conditions de sa production. Appliqué comme il faut, il permet de se débarrasser des bateaux IUU. Il faut maintenant veiller à ce que des bateaux dûment immatriculés auprès des ORGP concernées ne s'aventurent pas dans des opérations IUU.

Avec l'augmentation constante des captures de thonidés, l'état de la ressource se détériore. Pour freiner cette tendance, la réglementation des ORGP a été renforcée, notamment par la fixation de quotas de pêche rigoureux. Dans aucun pays il n'est aisé de se conformer à des réductions de quotas sans diminuer en même temps les capacités de captures, qui sont déjà excessives. Pour faire respecter strictement les quotas, il est souhaitable de réduire proportionnellement la capacité de pêche. C'est ainsi que le gouvernement japonais a réduit de 87 le nombre de palangriers en mars de cette année afin de s'adapter à la réduction des quotas de thon rouge de l'Atlantique et du thon obèse du Pacifique Ouest et Centre. II serait physiquement impossible de respecter des quotas réduits tout en gardant un nombre excessif de bateaux. Si leur nombre ne diminue pas, des opérations de pêche IUU vont se développer.

Il est très possible que l'application rigoureuse de la réglementation des pêches donne lieu à des falsifications dans les déclarations de captures par des navires dûment immatriculés auprès des ORGP: oublis, tromperie sur les espèces pêchées (thon rouge devenant thon obèse, par exemple), sur les zones de pêche (l'Atlantique devenant le Pacifique, par exemple). Bref, il est à craindre que des navires dûment autorisés ne se livrent à des pratiques IUU. On sait bien que, dans la pêche au thon rouge de l'Atlantique Est et dans la Méditerranée, les quotas n'ont pas été respectés, ce qui provoque un certain

L'expérience de l'OPRT montre bien l'utilité du système de certification pour clarifier l'origine du thon et les conditions de sa production. Appliqué comme il faut, il permet de se débarrasser des bateaux IUU.

nombre de problèmes.

Le système de certification du thon peut s'avérer utile pour résoudre ces problèmes. Mais pour qu'il soit vraiment efficace, il est essentiel que les pays exportateurs et les pays importateurs s'y engagent sérieusement, pour de bon. Concrètement, le certificateur doit avoir les moyens de vérifier la véracité de ce qu'il est amené à certifier. On demande aux personnes chargées de la certification dans le pays exportateur d'examiner minutieusement les informations présentées. Elles doivent non seulement examiner ces documents mais aussi inspecter et vérifier au besoin les données apparaissant sur les pièces présentées.

Dans le pays importateur, on examinera et on analysera les informations



À l'intérieur du marché de Tsukiji, Tokyo, vente à la criée de thons surgelés de qualité *sashimi*

accompagnant le thon certifié et, s'il y a le moindre doute, l'autorité concernée devra rester ferme et refusera l'entrée de la marchandise tant que le doute ne sera pas levé. Par ailleurs, il devient possible d'identifier clairement les espèces et les lieux de pêche grâce au progrès des analyses ADN (acide désoxyribonucléique). Le Japon a développé l'usage de ces systèmes d'inspection et a dénoncé des cas de falsification. Il est indispensable que d'autres pays utilisent aussi les tests ADN, si nécessaire, et prennent les mesures qui s'imposent pour rendre la certification plus précise et plus objective.

Restructuration de la flotte

Taiwan a été une fois sanctionné par l'ICCAT/ CICTA parce qu'il avait été prouvé que des navires de ce pays qui avaient pêché du thon obèse dans l'Atlantique l'avait déclaré comme ayant été prélevé dans l'océan Indien. À la suite de cet incident, Taiwan a dû désarmer 160 de ses gros thoniers senneurs, puis a restructuré sa flotte thonière en instaurant un système de gestion axé sur une pêche responsable. Cet exemple montre qu'on peut s'attendre à une disparition de navires IUU lorsque des sanctions aussi sévères sont imposées.

De toute façon, pour que le système de certification soit viable et efficace, toutes les parties prenantes, tous ceux qui souhaitent une exploitation durable des ressources thonières (lesquelles constituent un bien commun de l'Humanité) devront être bien informés et faire preuve de beaucoup d'attention et de persévérance. Sinon, le système de certification du thon finira par n'imposer que la production d'une paperasse dérisoire.



Thons de qualité *sashimi*. Un système de certification pourrait contribuer à préserver les stocks.

Pour plus d'information

R

www.oprt.or.jp

Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable

www.tuna-org.org

Informations venant d'ORGP thonières

www.iccat.int/fr/introduction.htm

Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

Agents volontaristes de la gestion

Au nord-ouest de l'Espagne, dans le cadre de la gestion du secteur artisanal, la Galice a lancé un processus ascendant et cogestionnaire pour créer des AMP

ur les côtes galiciennes, dans l'Atlantique nord-est, et au nord-ouest de l'Espagne, un processus ascendant de création d'aires marines protégées (AMP) a été lancé en 2003 avec pour objectif de promouvoir une cogestion durable de la pêche artisanale et de protéger en même temps la diversité biologique. L'AMP de Os Miñarzos près de Lira constituait la première réalisation.

Comme ailleurs dans le monde, l'avenir de la pêche artisanale galicienne est incertain, menacé par un ensemble de facteurs qui s'entrecroisent : l'amenuisement progressif des ressources halieutiques sous l'effet de la surpêche, la pêche illicite, la dégradation de l'environnement avec des pertes d'habitats, la fragilisation croissante des entreprises artisanales, les problèmes de commercialisation, l'abandon du métier, la perte de l'héritage culturel local (traditions, architecture, bateaux, techniques de pêche, emplois, connaissances écologiques). Il faut absolument s'attaquer au mal et renverser cette tendance, car l'importance sociale, économique et culturelle de la pêche artisanale en Galice est grande. En 2004, on comptait 5 565 bateaux (dont 4 671 faisant moins de 12 m de longueur) et 25 756 pêcheurs immatriculés sur une population de 2 750 985 habitants. Pour parvenir à cet objectif, les pêcheurs galiciens doivent se considérer eux-mêmes (et être considérés par la société et les autorités concernées) comme des partenaires légitimes à chaque étape des processus décisionnels portant sur la gestion des ressources halieutiques, processus qui doivent prendre en compte leurs besoins et priorités, et aussi apprécier et utiliser pleinement leur expérience et leurs connaissances en matière d'écologie dans le cadre d'une gouvernance partagée des ressources marines et côtières.

À cet égard, dans l'optique d'une bonne gestion du secteur artisanal, les AMP peuvent constituer un outil efficace pour impliquer concrètement les utilisateurs de la ressource dans des mécanismes de cogestion, pour améliorer la qualité de la vie, pour générer de nouvelles opportunités socio-économiques dans le tourisme et les loisirs, pour reconnaître leur savoir

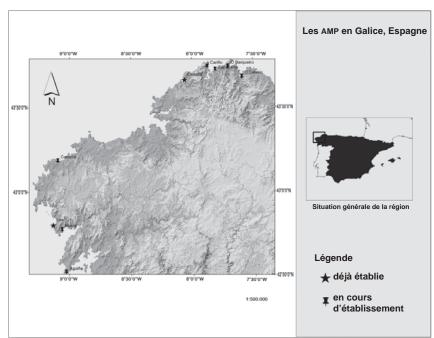
...Dans l'optique d'une bonne gestion du secteur artisanal, les AMP peuvent constituer un outil efficace pour impliquer concrètement les utilisateurs de la ressource dans des mécanismes de cogestion.

écologique et leur identité culturelle, pour contribuer à la durabilité du secteur artisanal et des ressources naturelles. La démarche ascendante était un changement souhaitable par rapport aux pratiques descendantes conventionnelles des autorités locales en matière de politiques des pêches, qui ne parvenaient pas à instaurer un développement durable, qui poussaient les usagers de la ressource à ne pas respecter les règles, qui consacraient des moyens importants à des mécanismes d'application inefficaces.

Organismes professionnels locaux

En Galice, la réalisation d'AMP dans le cadre de la gestion de la pêche artisanale est une entreprise menée par des organismes professionnels locaux. Cela a commencé par une proposition de la *Cofradia des pêcheurs de Lira*, à partir des constatations détaillées

Cet article a été écrit par **Antonio Garcia Allut** (antonio.garcia.allut@fundacionlonxanet.org) et **Ana Jesus** (anacristinajesus@gmail.com) de la Fondation Lonxanet pour le développement durable de la pêche, Galice, Espagne



AMP établies ou en cours d'établissement dans le cadre de la gestion de la pêche artisanale en Galice

et pratiques accumulées par les pêcheurs sur les écosystèmes marins et les espèces ciblées. Le mot espagnol *cofradia* désigne la confrérie traditionnelle qui regroupe tous les pêcheurs travaillant dans une secteur géographique donné. Au sein de cette structure démocratique, les deux groupes représentés (propriétaires et équipages) élisent un nombre égal de membres aux postes de direction. La formulation de la proposition initiale date de 2003, quatre ans donc avant sa promulgation officielle en 2007 avec l'appui de la *Fondation Lonxanet pour le développement durable de la pêche.* Par la suite, cette initiative a recu une aide

La réalisation, suivant une démarche ascendante, d'AMP dans le cadre de la gestion du secteur artisanal en Galice passe par diverses phases méthodologiques

financière et juridique indispensable du gouvernement autonome de la Galice (*Xunta de Galicia*) pour sa concrétisation.

La création de l'AMP de Os Miñarzos près de Lira a généré d'importants précédents méthodologiques et juridiques qui ont été entérinés par le gouvernement galicien en vue de réalisations semblables à l'avenir. La porte était ouverte pour que d'autres pêcheurs se lancent à leur tour. La seconde création du genre a été l'AMP de la Ria de

Cedeira, décidée officiellement le 29 janvier 2009. Puis sont venues cinq autres initiatives : Aguiño, Muros, Camelle, Cedeira/Cariño/Espasante/O Barqueiro, O Celeiro. Toutes sont actuellement au stade de la conception, dont une (Cedeira/Cariño/Espasante/O Barqueiro) est portée par quatre organismes professionnels qui travaillent ensemble (voir Plan).

Ces AMP créées en Galice pour contribuer à une bonne gestion de la pêche artisanale (appelées localement Reservas Marinas de Interés Pesquero) correspondent à la Catégorie VI de la classification de l'IUCN (Aires protégées avec utilisation durable des ressources naturelles). Elles visent à promouvoir une exploitation durable des ressources halieutiques en instaurant un point d'équilibre entre les besoins sociaux et économiques des communautés humaines et la préservation de la santé des écosystèmes et de leur diversité biologique. Ces AMP sont conçues pour protéger et restaurer des zones particulièrement intéressantes pour la reproduction et le nourrissage d'espèces commercialement intéressantes de poissons, coquillages et crustacés, pour encourager des pratiques de pêche responsables et durables, pour diversifier les possibilités d'emploi et créer de la plus-value, pour stimuler la recherche scientifique, l'éducation à l'environnement, pour sensibiliser le public et lui offrir de nouveaux loisirs, pour mettre en route des mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources halieutiques inspirés des critères socioéconomiques et environnementaux du développement durable.

La réalisation, suivant une démarche ascendante, d'AMP dans le cadre de la gestion du secteur artisanal en Galice passe par diverses phases méthodologiques, toutes établies sur les principes fondamentaux suivants : participation, légitimité, représentativité, gouvernance partagée, utilisation des connaissances traditionnelles en matière d'environnement.

Transparence dans les processus

En plus, ces processus impliquent le recours à des mécanismes de communication et d'information qui soient transparents et efficaces. Pour lancer de telles initiatives, il est donc essentiel de lui donner une légitimité au sein des organisations de pêcheurs concernées (par un vote notamment), d'élire un Comité de représentants (comprenant des facilitateurs externes) qui se réunira

périodiquement pour travailler sur le projet, d'établir des circuits de communication et d'information efficaces entre les divers utilisateurs de la ressource pour stimuler leur participation tout au long du processus. Lors des réunions, le Comité des représentants commence par identifier les principaux éléments qui vont influencer la forme et la planification de l'AMP. L'expérience des pêcheurs et leurs connaissances écologiques traditionnelles constituent la principale d'information utilisée pour caractériser la zone concernée : usages et usagers de ses ressources, menaces, conflits, lieux de pêche les plus productifs, cycles annuels de pêche, cycles de vie des espèces, principaux habitats... Une fois intégrées dans un système d'information géographique (SIG), ces données permettront de décider de la localisation, de la taille, de la forme et du zonage de l'AMP, et ensuite des modes d'utilisation et de protection de ses ressources. À la fin de la Phase de conception (comme à la fin de chaque phase d'ailleurs), il est très important de prévoir une session plénière (ou une Assemblée générale dans ce contexte) avec tous les pêcheurs afin de légitimer le projet élaboré jusqu'à ce stade par le Comité des représentants.

Ensuite, au cours de la Phase de planification et de mise en œuvre, le Comité formule un plan préliminaire de gestion qui définit les objectifs à long terme, identifie et classe dans un ordre de priorité les besoins en matière de gestion et propose des mesures réglementaires souples pour répondre à ces besoins dans chacune des zones qui auront été au préalable définies (zone de réserve intégrale, zone de protection spéciale, zone d'usage). Les mesures réglementaires qui s'appliquent aux zones d'usage comportent généralement un certain nombre de restrictions sur la pêche de loisir et la pêche commerciale, sur le type d'engins et le nombre d'engins par bateau ou par pêcheur, sur le volume des captures, les tailles minimales, les périodes d'ouverture.

Le Comité débattra également de la répartition des droits de pêche, du suivi biologique et social, du renforcement des capacités, de l'évaluation de la performance, de la surveillance et de la mise en application, du financement et de l'autofinancement, du fonctionnement des structures de cogestion. Après avoir été soumis à l'approbation par consensus au sein du Comité, le projet final sera mis au vote lors d'une Assemblée générale, avec d'éventuels ajustements pour

présentation aux Autorités. Si les réactions sont positives, on lance la formulation participative du décret portant création de l'AMP.

La Phase de réalisation et de gouvernance partagée commence avec l'élection de l'organisme officiel de cogestion (*Organo de Gestión*) qui comprendra un nombre égal de représentants du gouvernement et de représentants des pêcheurs et qui aura les responsabilités suivantes : cogestion de l'AMP, élaboration du plan opérationnel annuel, coordination des activités de suivi

...A la fin de la Phase de conception (comme à la fin de chaque phase d'ailleurs), il est très important de prévoir une session plénière (ou une Assemblée générale dans ce contexte) avec tous les pêcheurs afin de légitimer le projet élaboré.

et de mise en application, mise en place des circuits de communication interne et des stratégies de communication externe. Le contenu du Plan de gestion préliminaire sera complété et continuellement revu, mis à jour et adapté par l'organe de cogestion pour tenir compte de nouvelles constatations en matière de fonctionnement et de suivi et aussi des consultations permanentes avec les pêcheurs.

La création d'AMP dans le cadre de la gestion de la pêche artisanale en Galice est un phénomène récent qui présente un fort



Pêcheurs préparant l'appât sur un palangrier à Cedeira, Galice, Espagne. La gestion de la pêche artisanale en Galice incombe parfois aux organisations de pêcheurs



Dans la criée à Cedeira, Galice, Espagne. Les problèmes de commercialisation gênent souvent le développement de la pêche artisanale.

potentiel, à développer et à renforcer. De notre expérience à la Fondation Lonxanet pour le développement durable de la pêche, qui est une Ong impliquée directement dans ces processus, il ressort que l'efficacité de ce type d'AMP pourrait être améliorée par une meilleure coordination entre les parties prenantes, par des échanges d'expériences et des mises en réseau, en améliorant aussi la communication interne, en mettant au point des stratégies de communication externe efficaces, en organisant des campagnes de sensibilisation sur l'intérêt de la pêche artisanale, en prévoyant des mécanismes de résolution des conflits efficaces, en renforçant les contacts entre pêcheurs et gouvernement et entre pêcheurs et Ong, en mettant plus de souplesse dans la gestion, en renforçant les processus de suivi et d'évaluation.

Et surtout, il est important d'avoir à l'esprit que la mise en œuvre d'AMP dans le cadre de la gestion de la pêche artisanale nécessite un processus continu de changement social et de développement des capacités d'agir des intéressés. Les pêcheurs pourraient ainsi se transformer en agents volontaristes d'une gestion durable des ressources côtières et marines.

Pour plus d'information

k

www.mardelira.net

Cofradía des pêcheurs de Lira

www.fundacionlonxanet.org

Fondation Lonxanet pour le développement durable de la pêche

www.recopades.org

Réseau des communautés de pêche artisanale pour le développement durable (RECOPADES)

Espoir pour l'avenir

Au cours d'un récent Dialogue national sur la pêche, on a tenté d'orienter la prochaine politique nationale des pêches sur les problèmes des pêcheurs côtiers

es 28 et 29 avril 2009, Sahabat Alam Malaysia/Les Amis de la Terre Malaisie (SAM) a organisé à Penang un fructueux Dialogue national sur les pêches. Pour la première fois, toutes les parties prenantes de ce secteur étaient réunies sous un même toit pour parler de problèmes communs. Il y avait là des organismes publics, des services chargés de l'application des lois et règlements, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des leaders de la profession.

Lesparticipantsvenaientessentiellement de groupements de pêcheurs de Langkawi, Kuala Perlis, Kuala Kedah, Penang, Kuala Kurau et Johor. Étaient également présents des représentants d'agences gouvernementales : Agence malaisienne de police maritime (APMM), Direction des pêches, Institut maritime de Malaisie (MIMA), Direction des Affaires maritimes. II y avait aussi des Ong : Jaringan Kerja untuk Pesisir dan Laut (JARING), Réseau indonésien pour les ressources marines et côtières, Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF), Koalisi Rakyat untuk Keadilan Perikanan/Coalition Justice et Pêche (KIARA), Indonésie, Société malaisienne pour la Nature (MNS), Fonds mondial pour la Nature (WWF). Il y avait enfin des spécialistes venus d'universités

L'objectif principal de ce dialogue était de débattre de divers aspects de la pêche malaisienne, d'identifier les problèmes, les faiblesses des politiques et pratiques actuelles et de proposer des solutions pour parvenir à une gestion durable et efficace de ce secteur économique. Il s'agissait aussi de réclamer des politiques vigoureuses en faveur d'une pêche durable qui tiennent dûment compte de l'interdépendance des écosystèmes et des communautés côtières.

Dans son discours d'ouverture, S.M. Mohamed Idris, président de SAM, a déclaré que la surpêche constitue, avec l'amenuisement et l'effondrement de la ressource qui en résulte, le problème majeur des pêcheries locales. Par le passé, les politiques misaient essentiellement sur la croissance et l'augmentation des volumes débarqués, sans se soucier des problèmes de durabilité, de protection de l'environnement ou du progrès socio-économique des

Il s'agissait aussi de réclamer des politiques vigoureuses en faveur d'une pêche durable qui tiennent dûment compte de l'interdépendance des écosystèmes et des communautés côtières.

populations de pêcheurs. Depuis 2003, les débarquements annuels dépassent le rendement maximal durable (MSY) qui est estimé à 900 000 tonnes. Plusieurs espèces locales ont déjà disparu et de nombreux habitats marins (mangrove, herbiers, récifs coralliens) qui constituent des sanctuaires pour la reproduction et la continuité de la vie aquatique (poissons, crevettes, crabes...) ont été détériorés. Cela est en grande partie dû à l'absence de mesures de protection dans la politique nationale des pêches, a fait remarquer l'orateur.

Pratiques modernes

Il a aussi souligné l'impact de pratiques de pêche modernes qui génèrent souvent des conflits entre pêcheurs traditionnels et chalutiers. SAM exprime sa préoccupation face à l'usage fréquent d'engins qui détruisent les habitats marins et, par conséquent, la source même de protéines accessibles aux ménages de pêcheurs. La politique actuelle encourage la pêche en eaux profondes sans

Cet article a été préparé par **Sahabat Alam Malaysia** (sam_inquiry@yahoo.com), Penang, Malaisie tenir compte des risques, du danger de décimation des stocks.

En matière de gestion de l'espace littoral et maritime, Mohamed Idris a évoqué le problème du développement physique des zones côtières, notamment des activités extractives qui sont une cause majeure de pollution. L'absence de législation dans ce domaine n'a fait qu'aggraver la situation. Il faudrait, a-t-il ajouté, prendre au plus vite les mesures qui s'imposent pour corriger toutes ces carences qui affectent la gestion, la gouvernance et le bien-être des communautés de pêcheurs.

Le dialogue a ensuite été officiellement ouvert par l'Honorable Dato' Dr Baharom Jani, Secrétaire général adjoint, Ministère de l'agriculture. Il a félicité SAM d'avoir organisé cette réunion pour discuter de questions de pêche dans la perspective de la prochaine politique nationale des pêches qui souhaite la participation de toutes les parties concernées. Le Ministère a d'ailleurs bien l'intention d'améliorer la gestion de ce secteur. Dr Baharom Jani a noté que les débarquements de poisson ont bien contribué à la croissance économique du pays, que la demande pour les produits de la pêche continue de croître, que l'on compte de plus en plus sur l'aquaculture et la pêche en eaux profondes pour atteindre les objectifs nationaux et obtenir des recettes à l'exportation, comme le prévoit la Troisième politique agricole nationale. Son ministère est en train de renforcer les capacités de recherche et développement des organismes gouvernementaux pour restaurer les habitats marins et s'attaquer à la surexploitation des ressources marines.

La troisième session du Dialogue comprenait des exposés faits par des intervenants de choix venant d'horizons différents. Le représentant de la Direction des pêches a parlé des principaux aspects des lacunes relevées dans les politiques et a donné des réponses aux questions relatives à l'amenuisement des ressources marines et aux licences de pêche notamment. La Direction des pêches est bien consciente des problèmes que connaît ce secteur. Mais, pour qu'il y ait des changements vraiment significatifs, particulièrement pour une gestion globale et intégrée, il faudrait probablement une volonté politique renforcée. Les services chargés de faire respecter la loi sont souvent débordés par les tâches à accomplir sur divers fronts : lutte contre la contrebande, trafic d'immigrants clandestins, entrée illicite dans des zones de pêche et autres formes de braconnage. L'insuffisance des ressources et des moyens disponibles ne facilite pas les choses. L'APMM (= garde-côtes) est un organisme nouvellement créé auquel il manque encore les infrastructures indispensables.

Problèmes sociaux-économiques

Autre problème important largement débattu tout au long de ce Dialogue, l'impact de l'aquaculture et de la pêche en eaux profondes sur les écosystèmes marins et les pêcheurs traditionnels. Les aspects socioéconomiques (y compris l'octroi de licences et les subventions pour le carburant) ont donné lieu à des échanges animés. L'aquaculture est considérée, dans le cadre de la politique nationale, comme une alternative susceptible de compenser la diminution des ressources halieutiques et de maintenir une bonne production pour l'ensemble du secteur. Mais l'expansion continue et importante de l'industrie aquacole en Malaisie est en train de causer des destructions massives dans les mangroves et les habitats côtiers. Les statistiques officielles montrent que, entre 1973 et 2004, la superficie des zones de mangrove a diminué de 65 % dans la Malaisie péninsulaire sous la poussée développement, notamment l'aquaculture. On trouve maintenant des herbiers dans seulement 81 secteurs, soit une superficie de 295,5 hectares. L'aquaculture est encouragée essentiellement pour augmenter



Norsalila Aris (SAM), Mohamad Shahrul Anuar (modérateur), Choo Poh Sze (WorldFish Centre) et Jamaluddin Mohamad (JARING) participant à ce Dialogue

Pétition

La pétition suivante a été adressée au Ministre de l'agriculture et de l'agro-industrie par JARING (Réseau d'action des pêcheurs côtiers de Malaisie,) PIFWA (Association d'entraide des pêcheurs côtiers de Penang) et SAM (Sahabat Alam Malaysia/Les Amis de la Terre).

Le secteur de la pêche de la Malaisie connaît une expansion très rapide. Malheureusement, si la croissance globale de la filière est évidente, force est de constater qu'on ne s'est pas attaqué sérieusement ou efficacement aux nombreux problèmes de la pêche et des pêcheurs.

Cette situation constitue une source de préoccupation pour les pêcheurs côtiers. C'est pourquoi le *Réseau d'action des pêcheurs côtiers de Malaisie* (JARING), l'*Association d'entraide des pêcheurs côtiers de Penang* (PIFWA) et *Sahabat Alam Malaysia/Les Amis de la Terre* (SAM) prennent les choses en main et se sentent obligés d'exprimer leur inquiétude et d'attirer l'attention du Ministre de l'agriculture sur ce sujet dans l'espoir qu'il serait plus facile de trouver des solutions par la collaboration.

JARING, PIFWA et SAM ont ensemble retenu un certain nombre d'aspects liés dont il est impératif de s'occuper sérieusement. Voici les principaux :

On estime que la Politique nationale des pêches de la Malaisie néglige le développement et le bien-être des pêcheurs côtiers pour s'intéresser essentiellement à l'expansion de deux secteurs particuliers, à savoir la pêche en eaux profondes et l'aquaculture, en croyant qu'ils permettront d'atteindre les objectifs fixés pour la production annuelle totale.

Le développement de l'aquaculture intensive via les Projets structurants de zones industrielles aquacoles (HIP-ZIA) entraîne des coûts très élevés et des répercussions indésirables sur l'environnement, la société et l'économie, notamment dans les mangroves et les écosystèmes côtiers. Les revenus des pêcheurs côtiers en souffrent davantage, les moyens de subsistance s'en trouvent fragilisés.

Le Chalut et le *pukat boya* ou *pukat apollo* (chalut-bœuf) ont des effets très dommageables sur les fonds et dans l'environnement marin. Les opérations de ces bateaux ont des répercussions désastreuses pour les pêcheurs côtiers. Un zonage avait été établi afin de prévenir les conflits entre les côtiers et ceux qui pêchent au large. La réglementation n'a pas suffi à résoudre le problème car ces derniers continuent à entrer dans la Zone A qui est pourtant réservée aux pêcheurs côtiers/traditionnels. JARING, PIFWA et SAM demandent l'interdiction totale de la pêche au chalut et au *pukat boya* ou *pukat apollo*.

En l'absence de réglementation précise dans ce domaine et du fait que les règlements existants sont mal appliqués et mal respectés, des pratiques et méthodes de pêche destructrices ont toujours cours au détriment des écosystèmes. Parmi les filets qu'on souhaiterait voir interdits ou dont l'usage devrait être réglementé, citons le *jaring tagan kurau*, le *pukat siput retak seribu* (filets à palourdes), le *pukat kisa* (senne de bateau), le *pukat cekam* (filet barrage) et le *pukat rawa sorong* (filet poussé). Ces engins détruisent les petits poissons et crevettes et les fonds.

Le déblocage des licences pour les bateaux était une mesure attendue depuis longtemps par les pêcheurs côtiers. Il faudrait cependant que les choses se fassent dans la transparence et soient bien gérées. Parmi ce qui pose problème, il y a le fait que la Direction des pêches a approuvé et accordé des permis à des gens qui ne pratiquaient pas ce métier, à des plaisanciers. Et en plus, les pêcheurs traditionnels, qui viennent de milieux pas très instruits, ont du mal à remplir toutes les formalités et conditions exigées par la Direction des pêches. Il en résulte que les pêcheurs ont perdu confiance dans cette administration. Ils préféreraient sortir sans licence malgré les risques de détention que cela peut éventuellement entraîner.

Des progrès en matière d'intégrité sont à faire chez ceux qui sont chargés de la gestion et de veiller à l'application de la loi. Les pêcheurs et le public ne leur font guère confiance pour cause de corruption et d'inefficacité.

Il est également nécessaire d'améliorer la commercialisation de la production par diverses initiatives et mesures incitatives en faveur de la vente directe, via des coopératives locales gérées dans la transparence par les pêcheurs eux-mêmes. Le Ministère de l'agriculture devrait intervenir afin de réduire le nombre d'intermédiaires dans les circuits de distribution des produits de la mer.

Il devrait également agir immédiatement pour mettre un terme au déclin des ressources halieutiques en appliquant une politique de conservation visant à restaurer les mangroves, les herbiers, les parcs

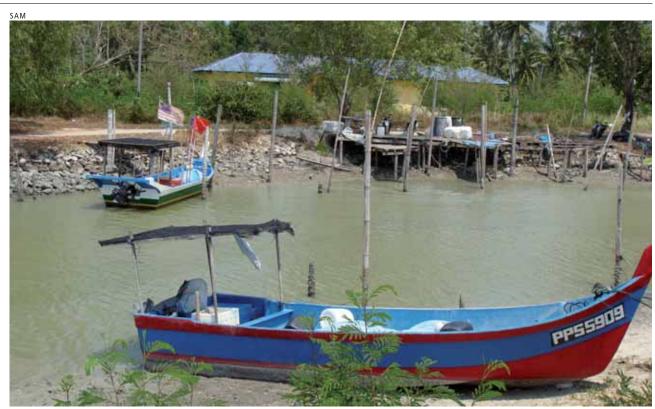
Pour ce qui est des coquillages, il faudrait donner des permis à des pêcheurs locaux, à la communauté pour leur récolte plutôt que de prélever un droit d'entrée sur des personnes ou entreprises qui ont cette activité.

les recettes d'exportation et non pas pour la consommation locale, mais ses effets indésirables sont subis par les écosystèmes locaux.

Le problème récurrent de l'attribution de licences, à la fois pour la pêche en eaux profondes et la pêche traditionnelle, a entraîné une surexploitation de la ressource, une destruction des habitats marins et des aires de reproduction, des conflits aussi. Mais l'aspect le plus gênant c'est le manque de transparence dans l'attribution de ces

licences et la mauvaise gestion. Les vrais pêcheurs disent en effet que beaucoup de ces licences vont à des gens qui ne sont pas de la pêche.

Au cours de ce Dialogue, il a également été demandé l'interdiction du chalutage : il est bien prouvé que, depuis des années, les chalutiers empiètent sur la zone côtière. La Malaisie devrait suivre l'exemple des pays voisins (Indonésie, Philippines et certaines régions de la Thaïlande) qui ont décidé d'interdire cette technique de pêche



Un *sampan*, embarcation traditionnelle de la Malaisie utilisée par les pêcheurs côtiers en Zone A (bande des 5 milles nautiques). La Politique nationale des pêches de ce pays est en cours de révision.

destructrice, qui devrait être remplacée par des méthodes de capture respectueuses de l'environnement. Il faudrait accorder la priorité aux pêcheurs traditionnels, lesquels utilisent depuis bien longtemps déjà ces méthodes.

Les participants ont, tout aussi vigoureusement, réclamé une remise en question de l'expansion de l'aquaculture intensive dans les Projets structurants de zones industrielles aquacoles (HIP-ZIA), réclamé en conséquence une évaluation objective des répercussions de cette activité sur les communautés de pêcheurs, les ressources marines, les mangroves, les écosystèmes côtiers en général. Selon les statistiques de la Direction des forêts, environ 9 000 hectares de mangrove ont été rasés pour faire place à des bassins à crevettes. Il faut arrêter ce processus !

Un certain nombre de participants ont dit que la Direction des pêches devrait délivrer ses licences dans la transparence, en diffusant largement et ouvertement l'information pertinente, en particulier sur la nature exacte des demandeurs, en accordant permis et aide uniquement à des gens qui sont d'authentiques pêcheurs.

Au terme de ce Dialogue, il y avait grand espoir que les choses pourraient évoluer et que l'on pouvait espérer une amélioration de la vie et des moyens de subsistance des populations de pêcheurs en Malaisie.

Pour plus d'information

k

www.fao.org/fishery/countrysector/naso_malaysia/fr

Vue générale du secteur aquacole en Malaisie

www.foe-malaysia.org/ Sahabat Alam Malaysia/Amis de la Terre Malaisie (SAM)

L'Europe bleue vire au vert

Le processus de réforme de la Politique commune de la pêche propose des coupes draconiennes mais offre un régime différencié pour la pêche artisanale

a Politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne (UE) va ■à nouveau faire l'objet d'un réexamen et d'une réforme. Cet exercice a lieu une fois tous les dix ans, et c'est le troisième du genre depuis la mise en place de la PCP en 1983. Elle avait connu une première révision en 1992 et une deuxième réforme en 2002. Selon des sources internes à la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG Mare) de la Commission européenne (CE), c'est une obligation juridique de procéder à ce réexamen, mais il est surtout indispensable de mener une réforme de la politique étant donné que les modifications précédentes ne sont pas parvenues à instaurer une pêche durable dans I'UE.

Beaucoup considèrent que la PCP ne fonctionne pas bien. Dans son Livre Vert sur sa réforme, la DG Mare relève cinq grands problèmes structurels : l'incapacité à trouver des solutions à la surcapacité des flottes, le flou des objectifs stratégiques, un mécanisme décisionnel qui encourage une vision à court terme, un cadre qui ne responsabilise pas le secteur, un manque de volonté politique pour faire respecter la réglementation.

Le 22 avril dernier, avec la publication de ce Livre Vert, la DG Mare lançait un débat public sur le processus en cours. Cette consultation s'arrêtera le 31 décembre 2009, date à laquelle « toutes les parties prenantes » lui auront transmis leurs commentaires sur les questions présentées dans ce document, assortis de tout autre commentaire utile sur la démarche.

La CE effectuera une synthèse du débat pour le premier semestre de 2010 et produira des conclusions sur la direction à donner à la réforme de la PCP. Une analyse d'impact sera alors menée ; puis, après des consultations complémentaires avec les parties intéressées, la CE élaborera

une proposition de nouveau règlement de base qui sera présenté au Conseil et au Parlement européen avec l'ensemble des autres propositions de bases juridiques dans le contexte du nouveau cadre financier qui entrera en vigueur en 2013.

Le processus de réforme traitera de tous les aspects de la PCP, notamment la conservation de la ressource, la structure de la flotte communautaire, les marchés, l'aquaculture, et aussi la politique extérieure. Cette réforme aura évidemment des répercussions sur la pêche artisanale côtière, qui représente la grande majorité des marins pêcheurs des pays Membres. Dans les flottilles de l'Europe à 25 (voir encadré, p. 26), 81 % des bateaux ont moins de 12 m de longueur, 87 % ont moins de 15

Le processus de réforme traitera de tous les aspects de la PCP, notamment la conservation de la ressource, la structure de la flotte communautaire, les marchés, l'aquaculture, et aussi la politique extérieure.

m. La pêche artisanale européenne emploie environ 100 000 personne embarquées.

Le nouveau processus de réforme arrive à un moment où le secteur de la pêche en Europe se trouve confronté à une crise multiforme. Il y a une crise de la ressource car 80 % des stocks sont considérés comme surexploités et, par rapport aux ressources disponibles, les capacités de capture restent bien excédentaires (de deux à trois fois).

Diminution des opportunités de pêche

La pêche rapporte donc de moins en moins et il y a de moins en moins de possibilités de pêche. À cela s'ajoute une crise énergétique. Les opérations de pêche nécessitent beaucoup de carburant

Cet article a été écrit par **Brian O'Riordan** (briano@scarlet.be), Secrétaire du Bureau de l'ICSF à Bruxelles

Les déboires de John O'Brien

L'histoire de John O'Brien, un pêcheur de l'ouest de l'Irlande, résume bon nombre de problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs artisans de l'Union européenne (UE). Elle montre comment l'application de la PCP dans les États Membres et l'influence de puissants groupes de pression dans les processus politiques et sur les décisions peuvent déstabiliser complètement l'économie de petites îles qui vivent de la pêche et détruire les moyens d'existence des familles de pêcheurs.

La famille de John vivait depuis des générations sur l'île d'Inis Bo Finne (Inishbofin), petit île de 300 acres (120 hectares) située à deux milles au large de la côte nord du Donegal et faisant partie du Gaeltacht (où le gaélique est en usage). Elle compte une centaine d'habitants, dont beaucoup passent les mois d'hiver sur le continent. Il y a peu d'activités économiques tout au long de l'année et les infrastructures sont médiocres. L'eau courante et l'électricité sont arrivées seulement en 2002. Il n'y a pas de cale ou d'autres installations pour débarquer le poisson.

Au fil de la dernière décennie, comme partout dans la pêche à petite échelle et artisanale de par le monde, les choses ne se sont pas arrangées pour John. Il a maintenant beaucoup de mal à vivre d'une pêcherie où il n'y a guère de solution de rechange.

Comme les autres petits pêcheurs à travers le monde, John et ses prédécesseurs respectaient le changement des saisons et les variations qu'elles imposent aux pêcheries. Pour les îliens et leurs familles, la principale source de revenus était le saumon côtier pêché pendant deux mois de l'année : juin et juillet.

Durant l'automne et le début de l'hiver, il y avait une relative abondance de homard. Le reste de l'année, on pêchait diverses espèces de poissons, hareng et maquereau notamment. Mais avec la mise en place d'organisations de producteurs et l'instauration controversée de prix de retrait, la pêche aux petits pélagiques n'était plus rentable pour les petits opérateurs comme John. Avec ces mécanismes de retrait, on pouvait faire de grosses pêches sans tenir compte des capacités de transformation et de commercialisation. Les cours se sont effondrés, le poisson était pris mais pas utilisé, les captures étaient aspergées de colorant pour qu'elles ne soient pas débarquées et payées une seconde fois. De grosses quantités de poissons étaient jetées à la mer et il en allait beaucoup aussi pour faire des farines.

En 2007, la pêche au saumon côtier a été fermée. John attribue cette décision aux pressions exercées par les sociétés de pêcheurs à la ligne, lesquelles souhaitaient voir cette pêcherie gérée comme dans les eaux intérieures. Elles réclamaient sa fermeture au gouvernement en affirmant qu'elle portait sur un stock mixte, c'est-à-dire que le poisson pris du côté d'Inishbofin aurait dû aller peupler les rivières d'Irlande, du Pays de Galles, d'Angleterre et d'ailleurs. Et l'on ajoutait que « l'intérêt économique national jouait massivement en faveur de la pêche du saumon à la ligne et non pas au filet ».

Aux pêcheurs comme John, il a été proposé une indemnisation, un rachat de licence. S'ils acceptaient, cela signifiait qu'ils ne pourraient jamais plus pêcher le saumon. John a toujours refusé cette offre, affirmant qu'il entendait conserver son droit de pêche.

Après la fermeture de la pêcherie de saumon, la pêche au homard a été ouverte toute l'année, et très vite elle n'était plus rentable. On a alors conseillé à John de passer au crabe, dont le principal débouché (en vif) était en France. Mais sur son bateau, il ne pouvait pas le garder vivant dans de bonnes conditions. Il fallait au moins un 12 m, un crabier avec système de vivier. Mais, pour un bateau neuf, cela aurait représenté un investissement de plus d'un million d'euros. John finit par se décider pour un crabier de 12 m acheté d'occasion en Écosse. En passant au dessus des 10 m, il était désormais assujetti à diverses réglementations européennes qui restreignaient sérieusement la souplesse de ses opérations.

John et sa famille ont bien du mal à vivre de leur crabe destiné au marché français. Les concurrents ne manquent pas, en Irlande, en Écosse, en Angleterre, en France. Expédier du crabe vivant jusqu'en France coûte très cher : cela absorbe environ 75 % de la recette brute. Et John doit aussi acheter l'appât pour ses casiers.

Lors de sa récente visite sur l'île de Houat en France, on apprenait que, ce jour-là, le crabe local n'avait pas trouvé preneur. « C'est pour ça que je veux continuer à pêcher le saumon, dit John en plaisantant. Comme ca vous pourrez encore vendre votre crabe! »

John se trouve dans la Zone 6, sujette aux mesures de reconstitution des stocks de cabillaud. Il n'a donc pas le droit d'avoir des filets à bord ou de débarquer du poisson pris à la ligne parce qu'il ne dispose d'aucun historique sur le cabillaud. Cela signifie qu'il ne

./...

et, avec l'accroissement des coûts sur ce poste et les incertitudes qui pèsent sur les approvisionnements dans l'avenir, la résilience économique de ce secteur est mise à mal. Et il y a la crise économique mondiale qui entraîne une raréfaction du crédit et d'autres formes d'investissement, qui réduit le pouvoir d'achat des consommateurs. Il y a aussi une crise de la sécurité alimentaire, avec un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande pour les produits de la pêche :

l'UE couvre plus de 60 % de ses besoins dans ce domaine par des importations. Tous ces problèmes accumulés génèrent enfin une situation de crise socio-économique dans les populations côtières qui vivent de la pêche.

Dans son Livre Vert, la DG Mare dit que « la durabilité sur le plan économique et social passe par des stocks halieutiques productifs et des écosystèmes marins sains », que « la viabilité économique et sociale du secteur de la pêche ne peut être atteinte peut même pas prélever l'appât dont il a besoin ou essayer d'autres engins de capture pour d'autres espèces qui pourraient se vendre.

Comme beaucoup d'autres, John est piégé dans un cercle vicieux, avec de moins en moins de choix. L'application des politiques européennes dans le cadre national a ruiné la pêche multispécifique et multi-engins qui s'adaptait aux conditions changeantes des diverses saisons. Cela a été remplacé par une pêche monospécifique et mono-engin pour toute l'année. Le résultat a été des apports excédentaires sur les marchés et une réduction des captures par unité d'effort. Cela a fait chuter les profits de la pêche et rendu pratiquement impossible l'option de la pêche comme mode de vie et moyen de subsistance.

Le réexamen en cours de la

PCP serait peut-être l'occasion d'agir

afin de préserver la vie économique de communautés excentrées et
dépendantes de la pêche, de soutenir et défendre l'emploi de gens
comme John. Avec « la possibilité d'un régime différencié pour
protéger les flottes côtières artisanales », de réglementer les
activités de pêche dans la bande des 6 milles ou 12 milles pour
favoriser une pêche durable, socialement et économiquement
équitable, on devrait pouvoir donner de réelles chances aux pêcheurs
comme John.

Mais pour en arriver là, il faut absolument que, dans les petites îles et les autres communautés vivant de la petite pêche, les gens s'organisent et fassent entendre leur voix collectivement. Ce ne sera pas chose facile. Au niveau de l'UE, la pêche artisanale s'est imbriquée dans des structures professionnelles monolithiques, par exemple Europêche (Association des organisations nationales d'entreprises de pêche de l'Union européenne, représentative des intérêts des armateurs) et Cogeca (Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne, englobant aussi les



John O'Brien, pêcheur de l'île d'Inis Bo Finne (Inishbofin) dans l'ouest de l'Irlande. Beaucoup d'artisans comme lui voient leurs possibilités se réduire comme dans un cercle vicieux.

organisations de producteurs, qui reçoivent la part du lion des quotas). Dans ce genre de structures monolithiques, la voix de la petite pêche est couverte par ceux qui crient plus fort, par ceux qui défendent les intérêts des plus gros.

La Fédération des Petites Îles Européennes (ESIN) pourrait jouer un rôle important. Elle rassemble donc les petites îles et archipels de l'UE et constitue un forum d'échanges d'expériences entre les associations affiliées de ces endroits. Au sein de l'ESIN, on compte 1 200 petites îles, soit en tout environ 343 000 personnes. La plupart ont moins de 1 000 habitants, bien en dessous du seuil (4 000 à 5 000) jugé indispensable pour assurer les structures sociales et économiques nécessaires à la vie communautaire sur les îles. Selon les études menées par Eurostat (l'Office statistique des Communautés européennes), une île peuplée de moins de 4 000 habitants sera vraisemblablement marquée par une émigration nette, un vieillissement de la population et un équipement insuffisant. La vie de ces îles est donc très fragile, vulnérable face aux changements.

sans le rétablissement de la productivité des stocks de poisson ». Et elle conclut que « l'avenir économique et social de la pêche européenne dépend donc de la durabilité sur le plan écologique ». Cela impliquera un découplage entre objectifs sociaux et économiques, d'une part, et l'objectif global de durabilité écologique, d'autre part.

Pour assurer la durabilité écologique, la Commission préconise, en matière de gestion des pêches, une approche fondée à la fois sur des droits et sur les résultats, et qui « inciterait les opérateurs à effectuer leurs investissements de manière plus efficace et à supprimer la capacité excédentaire ». Elle propose également que l'accès aux stocks de poisson soit modulé suivant les résultats, le degré de responsabilité dont ils font preuve : « Droits, responsabilités et obligation de rendre des comptes sont bien

L'Europe et les chiffres

L'Union européenne (UE) est une association économique et politique composée actuellement de 27 États Membres (UE-27). À l'origine, il y avait la Communauté économique du charbon et de l'acier créée en 1951 par six pays. En 1957, à la suite du Traité de Rome, la Communauté économique européenne (CEE) est établie. Elle passe à 12 États Membres entre 1973 et 1986. En 1993, elle devient l'Union européenne (UE) après la signature du Traité de Maastricht.

En 1995, trois nouveaux membres rejoignent l'UE (UE-15). En 2004, l'UE passe à 25 Membres (UE-25), à 27 Membres (UE-27) en 2007.

entendu étroitement liés : il est normal que ceux qui assument leurs responsabilités de manière correcte et efficace soient ceux qui bénéficient de l'accès aux stocks de poisson ».

Par ailleurs, la DG Mare estime que « l'utilisation d'instruments de marché comme les droits de pêche transférables peut constituer une manière plus efficace et moins onéreuse de remédier à la surcapacité des flottes ». Elle ajoute que « ces systèmes peuvent s'accompagner de garde-fous destinés à éviter une concentration excessive en termes de propriété ou des effets négatifs

La pêche artisanale pourrait jouer un rôle fondamental pour donner à la pêche européenne un caractère plus durable.

sur les activités de pêche artisanale et les communautés côtières ».

Cette approche peut cependant avoir de sérieuses incidences sur la pêche artisanale, là où une gestion fondée sur des droits et le recours à des mécanismes de marché pour leur attribution, comme le préconise la Commission, pourraient entraîner une concentration de la propriété des droits d'accès à la ressource et pénaliseraient les pêcheurs artisans. Ce marché libre pour les droits de pêche a plusieurs conséquences en matière de partage équitable des profits tirés de cette activité, surtout quand les droits doivent être loués.

Quand on passera aux choses sérieuses, il est permis de se demander qui aura la priorité. Les droits transférables des gosses sociétés auront-ils préséance sur les droits du secteur artisanal?

Depuis que la réduction des capacités de capture est devenue un objectif de la PCP dans les années 1990, le nombre des navires dans l'Europe à 15 a baissé de 24 %, passant de 95 000 unités en 1998 à environ 83 000 en 2005. Mais au cours de la même période, la capacité de pêche (exprimée en kilowatts/kW et tonnage brut/GT), n'a diminué que de 10-15 %. Cela semble indiquer que ce sont essentiellement des bateaux relativement plus petits qui ont quitté la flotte.

Comme la flotte artisanale représente davantage d'emplois embarqués, réduction du nombre de bateaux explique à elle seule environ 40 % des pertes d'emplois à bord. Au cours de la période 1998-2003, le nombre d'emplois embarqués dans l'Europe des 15 est passé d'environ 240 000 à environ 190 000, soit 21 % de moins, et le secteur artisanal étant le plus touché. Les plans de réduction des capacités de la flotte dans le cadre de la réforme de la PCP en 2012 auront d'importantes répercussions sur le secteur et des mesures s'imposent pour faire en sorte que la pêche artisanale n'ait pas à subir de façon disproportionnée les conséquences de ces plans. À cet égard, le Livre Vert souligne la nécessité d'adapter la gestion des pêches aux besoins du secteur artisanal et « envisage des régimes de gestion différenciés : un premier pour les flottes industrielles et un second pour les flottes artisanales des communautés côtières, centré quant à lui sur des objectifs sociaux »

La pêche artisanale pourrait jouer un rôle fondamental pour donner à la pêche européenne un caractère plus durable et pour amortir, dans les communautés fortement dépendantes des activités de pêche, l'impact des conséquences économiques et sociales qu'entraînera la réduction drastique des capacités de capture envisagée.

Emplois

Avec un développement approprié, le secteur artisanal peut présenter bien des avantages : plus d'emplois, répartition plus équitable des profits tirés de la pêche, dépenses moins élevées pour le carburant et autres intrants, plus de souplesse pour s'adapter

aux variations économiques, écologiques ou sociales qui peuvent survenir pendant la saison, l'année ou plusieurs années.

Mais les petits bateaux ne sont pas nécessairement la garantie d'une pêche plus durable ou socialement équitable. Comme le fait remarquer le Livre Vert, « même si bon nombre des navires sont de petite taille et ont une incidence environnementale limitée, il n'en reste pas moins que la pêche artisanale peut endommager des habitats côtiers sensibles, et l'effet cumulé de tous les navires concernés peut être considérable et avoir de réelles conséquences sur l'état des stocks ».

Afin d'adapter au mieux la gestion des pêches aux besoins de la pêche artisanale, il faudrait qu'il y ait consensus sur une définition de ce secteur, ou au moins qu'il y ait une certaine entente sur l'envergure des opérations qui entrent dans cette catégorie. Pour l'heure, au niveau européen, il n'existe pas d'accord sur ce point, sauf que les unités de 10 mètres au plus sont effectivement considérées comme pratiquant une pêche à petite échelle, et qu'elles bénéficient à ce titre d'un traitement dérogatoire pour certaines réglementations.

Ceux qui défendent les intérêts de la pêche artisanale doivent donc impérativement s'impliquer dans le processus de réforme en cours pour s'assurer que les critères servant à définir ce secteur d'activité reposent sur des données

Les piliers de la PCP

a PCP repose sur quatre piliers: la protection des ressources (totaux admissibles de captures/TAC et quotas nationaux, mesures techniques diverses), la politique structurelle (composition de la flotte), l'organisation commune des marchés, le volet externe (pêche lointaine, aspects internationaux de la qouvernance des pêches, ORGP...).

En 2002, pour la première fois, l'UE adopte une stratégie en vue du développement durable de l'aquaculture européenne. L'aquaculture est en train de devenir de plus en plus la cinquième dimension de la PCP. Tous ces aspects sont inclus dans le processus de réexamen et de réforme en cours et qui débouchera sur une « nouvelle » PCP en 2013.



Pêcheur sur son *punt*, île d'Árainn Mhór, Irlande. Dans les communautés très dépendantes de la pêche, le secteur artisanal pourrait amortir l'impact des difficultés économiques et sociales.

objectives et pertinentes qui ne se limitent pas à la dimension physique et aux capacités de capture. On veillera à ce que la notion de pêche artisanale prenne clairement en compte les liens économiques et sociaux qui font de ce secteur un élément fondamental de la vie économique, du tissu social et des traditions culturelles des communautés côtières.

Il est indispensable, à cet égard, que le processus de réexamen et de réforme traite aussi du rôle des femmes dans la pêche, et dans le contexte plus général de l'environnement économique et social des communautés côtières européennes qui vivent de la pêche. En Europe, les femmes assument un rôle fondamental (bien que souvent caché ou invisible) dans les activités de pêche, en particulier les opérations de transformation après capture. Elles sont épouses et mères de marins. Physiquement, économiquement, socialement, apportent leur contribution à la filière, pour la capture, la transformation, la commercialisation et aussi l'administration de l'entreprise familiale. Pour le moment, la démarche exposée dans le Livre Vert ne fait pas explicitement état du rôle des femmes : il importe de remédier à cette lacune. Le processus de consultation en cours se doit d'écouter leur parole et en tenir compte.

Les représentants des petites îles et d'autres communautés devraient insister sur le caractère durable de leurs opérations (en termes de sélectivité des engins de capture, d'efficacité énergétique, de respect de l'environnement...), insister aussisur l'équité (en matière de répartition des bienfaits



Ramasseuses traditionnelles de coquillages à Cambados, Espagne. La pêche artisanale tient une place fondamentale dans l'économie, le tissu social et la culture des communautés locales

économiques, d'emploi et d'alimentation dans les petites îles et les communautés excentrées. La pêche artisanale doit démontrer qu'elle constitue le modèle le plus approprié pour faire vivre l'économie, pour assurer l'alimentation des communautés côtières et maintenir leur tissu social. Il faut que les décideurs politiques tiennent compte des caractéristiques particulières qui font tout son intérêt dans ce contexte.

De leur longue expérience avec « la gestion des pêches à partir de Bruxelles », nombreux sont les pêcheurs artisans devenus bien sceptiques quant aux possibilités d'évolution, quant aux chances de se faire convenablement entendre dans le processus de réforme de la PCP.

Pour plus d'information

R

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp_fr.htm À propos de la PCP

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/2002_reform_fr.htm

La réforme de la PCP en 2002

http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/review_fr.htm

Le réexamen de la Politique commune de la pêche

http://ec.europa.eu/fisheries/reform/docs/refrorm/com2009_0163_fr.pdf

Livre Vert sur la réforme de la PCP

www.fi f.ie/news.htm

Fédération des pêcheurs irlandais

Lumière, caméra, action!

La réalisation du film indonésien *Peujroh Laot* montre le parti qu'on peut tirer des médias modernes pour redynamiser des pratiques traditionnelles en matière de gestion des pêches

Panglima Laot (Commandant de la mer dans le dialecte d'Aceh) ∎est l'institution traditionnelle qui réglementait et gérait la pêche côtière dans la province d'Aceh en Indonésie. Mais au cours de la période qui a suivi le tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien, et avec l'ouverture d'Aceh à de nouvelles influences démocratiques, plusieurs facteurs se sont combinés pour affaiblir son rôle. Beaucoup de ses responsables étaient décédés dans cette catastrophe. Les nouveaux qui ont été rapidement élus pour remplacer les disparus ne percevaient pas bien l'étendue de leur fonction ni la nature des procédures de résolution des conflits. L'État se renforçant depuis quelque temps, il est davantage intervenu dans les affaires de conflits en mer, parfois via la Police et la Marine, parfois via la Direction des pêches.

Si I'on veut que la cogestion marche bien, il est indispensable de trouver des solutions rapides et efficaces aux contentieux qui portent sur l'utilisation de la ressource et de l'espace. Dans le contexte d'Aceh, cela veut dire que l'on doit réaffirmer le rôle du Panglima Laot afin qu'il continue de faire ce qu'il faisait avant le tsunami. Comment y parvenirconcrètement?Onpeutévidemment penser aux plaidoyers traditionnels, aux outils médiatiques classiques (brochures, affiches, exposés, débats...), à des discussions entre Panglima Laot et Pouvoirs publics. Compte tenu de la place que tient le cinéma en Aceh, il serait peut-être plus judicieux de se servir d'un film pour bien faire comprendre tout l'intérêt du Panglima Laot. Et c'est ainsi qu'est née l'idée de produire un film dont le titre serait Peujroh Laot, ce qui veut dire Aider la mer dans le parler local. Suggérée en premier lieu par le projet FAO/ Nations unies et financement de la Croix Rouge américaine, cette idée que le cinéma pouvait être le vecteur le plus approprié pour mieux faire connaître les pratiques traditionnelles des pêcheurs d'Aceh a été concrétisée à la suite d'un remue-méninges collectif au sein de ce groupe.

Une fois décidé le recours au cinéma, il restait à choisir entre un documentaire pédagogique classique et un film plus populaire, avec un bon scénario, avec des personnages convaincants et un message clair. Après discussions et analyse des documentaires existants, il devenait évident que la seconde option serait mieux accueillie par les spectateurs d'Aceh et d'ailleurs en Indonésie. Un documentaire conventionnel serait peut-être considéré comme du prêchi-

Cette idée que le cinéma pouvait être le vecteur le plus approprié pour mieux faire connaître les pratiques traditionnelles des pêcheurs d'Aceh a été concrétisée à la suite d'un remue-méninges collectif

prêcha tandis qu'un bon scénario mêlant humour et sentiments serait plus en phase avec la vie et le cœur des gens ordinaires d'Aceh, peu gâtés en matière de distraction.

Origine et développement

Un chercheur qui avait travaillé étroitement avec *Panglima Laot* a été chargé d'écrire le texte du film. Quand les gens de la Fondation Eumpang Breuh (*Sac de riz*) – un groupe local bien connu pour sa production de films comiques, créé par des acteurs issus de milieux ruraux défavorisés – en ont pris connaissance, ils ont été si favorablement impressionnés qu'ils décidaient aussitôt de faire de *Peujroh Laot* la septième production de leur série très populaire et couronnée de succès

L'intrigue de *Peujroh Laot* démarre à partir d'un conflit entre deux groupes dans

Ce compte-rendu a été écrit par **John Kurien**, (kurien.john@gmail.com), Conseiller pour la cogestion de la pêche, Projet pêche et aquaculture, OSRO/INS/601/ARC, FAO, Banda Aceh, Indonésie un village de pêcheurs à propos de la capture au filet d'un banc de poissons. Un groupe localise le banc et signale qu'il le revendique en agitant les chapeaux, ce qui est le signal traditionnel. L'autre groupe, plus rapide à manœuvrer son bateau, arrive le premier sur le banc, l'encercle et prélève le poisson.

Le film parle la langue aceh et utilise beaucoup l'humour et les tournures idiomatiques des gens de la côte.

À qui cela va-t-il profiter? À ceux qui ont pris le poisson, à ceux qui l'ont localisé, ou aux deux?

Le récit cherche à établir qu'il existe dans les règles coutumières du *Panglima Laot* une procédure pour trouver des solutions appropriées à ce genre de problèmes. Mais on n'est plus très au courant de la chose. Le *Panglima Laot* prévoit un tribunal spécial pour rendre la justice dans les meilleurs délais en évitant animosités et rancoeurs pour la suite. Le film montre cette procédure, souligne le rôle du *Panglima Laot* dans la pêche et dépeint, ce faisant, le paysage juridique et culturel d'Aceh.

À mesure qu'on avance dans l'histoire, on fait passer d'autres messages sur divers aspects : pêche responsable, protection de l'environnement côtier, bonnes pratiques à mettre en œuvre dans la transformation, importance de la cogestion... Les pratiques culturelles d'Aceh et la signification religieuse de la protection des ressources sont également bien exposées.

Dans le but de donner un caractère plus participatif à cette réalisation, le producteur et le metteur en scène avaient accepté de faire venir pour des bouts d'essais de nombreuses personnes du lieu impliquées dans le *Panglima Laot*, dans la pêche et dans la communauté, y compris des gens de la Police, de la Marine et de la FAO.

Le film parle la langue aceh et utilise beaucoup l'humour et les tournures idiomatiques des gens de la côte. Sur le plan du style, c'est l'inévitable et savoureux méli-mélo de sentiments, de comédie et de chants façon Bollywood que l'on apprécie tant à Aceh. Ce n'est pas une surprise : le film a beaucoup plu. Son côté kitsch a, en fait, servi à bien mémoriser le message qui passait en arrière-plan à propos d'une sortie de crise dans une histoire de pêche.

Pour limiter le copiage

Pour limiter les copies sauvages de la vidéo, on a élaboré une stratégie de marketing qui faisait à la fois rentrer plus d'argent et diffuser davantage le film, et avec lui son message. On a cédé à la Fondation Eumpang Breuh le droit de produire et de vendre des exemplaires supplémentaires du film à condition de ne rien changer au contenu. Elle pouvait vendre chacune de ces vidéos pour 15 000 roupies locales, soit 5 000 roupies de moins que le prix de détail (un dollar vaut environ 10 000 roupies). Ce prix attrayant était apposé sur l'emballage pour que le commerçant ne profite pas de la chose. Sur les bénéfices réalisés, la Fondation reverserait 1 000 roupies par vidéo au Panglima Laot pour financer ses campagnes de sensibilisation. Le reste serait utilisé par la Fondation pour soutenir les arts et le théâtre auprès des jeunes d'Aceh.

Les prises de vue ont eu lieu en différents endroits d'Aceh de janvier à mars 2009. La première projection officielle a eu lieu le 6 avril à Banda Aceh sur le front de mer, et 5 000 exemplaires ont été distribués gratuitement dans les districts du littoral par des animateurs communautaires et le *Panglima Laot*. La vente de la version commerciale du film, dont le contenu était identique sous le titre *Peujroh Laot*, a commencé à 18 h le même jour. Le 8 avril, les 5 000 exemplaires avaient été vendus.



Chant d'amour dans le film indonésien *Peujroh Laot* qui montre le rôle du *Panglima Laot* et décrit le paysage juridique et culturel d'Aceh

Un institution singulière : Panglima Laot

Depuis le tsunami qui a fait tant de dégâts dans l'océan Indien le 26 décembre 2004, le *Panglima Laot* a présenté un nouvel intérêt pour le gouvernement et des Ong locales, nationales et internationales. Le *Panglima Laot* (qu'on peut traduire par *Commandant de la mer*) est une organisation traditionnelle qui, dans la province d'Aceh au nord de l'Indonésie, s'occupe de la nature et des modalités de la pêche maritime. Outre sa fonction de réglementation, c'est aussi un système d'exercice du leadership au sein des populations de pêcheurs d'Aceh.

Son origine remonte au règne d'Iskandar Muda (1590-1636), le célèbre douzième sultan du Royaume islamique d'Aceh. À cette époque, la mission principale du *Panglima Laot* était de collecter les taxes prélevées sur ceux qui arrivaient au port et de mobiliser les hommes de la région, notamment les marins pêcheurs, pour la guerre.

L'histoire du *Panglima Laot* est pleine d'anecdotes intéressantes. On dit que le fameux voyageur marocain Ibn Battuta a dû d'abord rencontrer le *Panglima Laot* avant d'avoir accès au sultan régnant. Le grand *ulema* (chef religieux) d'Aceh, Syaikh Abdul Rauf, avait dû obtenir la permission du *Panglima Laot* pour construire sa maison à l'embouchure de la rivière actuelle de Syiah Kuala.

Il est dit que le sultan Iskandar Muda avait ordonné au *Panglima Laot* de fournir du poisson à Marco Polo qui, pendant six mois, attendait à Aceh les vents favorables devant ramener sa flottille vers l'Europe. Ajoutons en passant qu'il y avait aussi de ce voyage la princesse chinoise Cocachin de la Mongolie de Kubilai Khan, qu'on allait donner en mariage à Arghun Khan, roi de Perse.

Après l'accession de l'Indonésie à l'indépendance, le 17 août 1945, la mission du *Panglima Laot* consiste à organiser la pêche côtière d'Aceh et à traiter les conflits survenant en mer entre pêcheurs. Chaque *Panglima Laot* a sa propre base territoriale appelée *Ihok* (baie), constituant une unité socioécologique où il y a généralement une *kuala* (rivière) et une *dermaga* (jetée). En 1982, à Langsa, la capitale de l'Aceh oriental, s'est tenu un congrès de tous les *Panglima Laot* qui a donné lieu à la création du *Panglima Laot* de district (*Panglima Laot* Kabupaten). Cette instance fait appel au tribunal de l'*adat* (le droit coutumier) pour résoudre les conflits entre deux *Ihoks* que ceux-ci ne peuvent solutionner eux-mêmes.

En 2000 a eu lieu, sur l'île de Sabang en Aceh, un autre congrès du *Panglima Laot* où étaient présents tous les commandants des *Ihoks* qui ont décidé de créer le *Panglima Laot* provincial, appelé *Panglima Laot* Aceh afin de coordonner le *hukom adat laot* (le droit maritime traditionnel), de faire le lien entre les pêcheurs et le gouvernement, de réclamer une politique maritime et de pêche (avec une législation à l'appui) pour assurer plus de prospérité aux populations de pêcheurs de l'Aceh.

Le *Panglima Laot* a tenu une place importante dans la phase d'aide et de reconstruction qui a suivi le tsunami. Il a collaboré avec des donateurs internationaux comme USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) et le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). En 2007, le *Panglima Laot* a également collaboré avec la FAO pour mener à bien un programme de cogestion de la pêche. En 2008, il est devenu Membre du WFFP (Forum mondial des populations de pêcheurs).

En 2008 aussi, suite à la Déclaration d'Helsinki qui a apporté la paix en Aceh après trois décennies de conflits avec le gouvernement central, le *Panglima Laot* a été officiellement reconnu comme l'une des institutions coutumières légitimes de la province.

En résumé, voici sa mission actuelle :

- Réglementer la pêche, les jours en mer, la répartition des profits,
- Résoudre les conflits et différends entre pêcheurs,
- Coordonner et appliquer le droit coutumier pour consolider les ressources halieutiques de la région,
- Réclamer une politique maritime et des pêches qui favorisera la prospérité générale des populations de pêcheurs en Aceh.

En tant que dépositaire traditionnel du leadership au sein des communautés de pêcheurs en Aceh, en tant qu'organisme de liaison entre le gouvernement et les communautés de pêcheurs, en tant que partenaire pour le développement durable du secteur maritime et de la pêche de la région, le *Panglima Laot* tient un rôle stratégique important dans la province. Pour d'autres communautés traditionnelles ailleurs, il constitue un exemple intéressant de gestion communautaire des ressources naturelles.

FAO-ARC



5 000 exemplaires ont été distribués gratuitement en Aceh. Les ventes au détail ont dépassé les 20 000.

À la fin avril, les boutiques de vidéos n'avaient plus de stock. En tout, il a été vendu plus de 20 000 exemplaires. Pour preuve, les 20 millions de roupies versés à Panglima Laot conformément à l'accord. Si l'on prend en compte les distributions gratuites, le coût du film à l'unité pour le projet FAO doit être d'environ un dollar seulement. On dit que les gens d'Aceh qui ont émigré en Malaisie regardent aussi cette vidéo, qu'on demande régulièrement à voir dans les autobus longue distance qui circulent entre Banda Aceh et Medan.

Étude d'impact

Une étude d'impact réalisée auprès de quelque 600 personnes vivant sur la côte ouest et nord d'Aceh a fait apparaître que 88 % d'entre elles avaient vu le film, la plupart des hommes dans un café (il n'y a pas de salle de cinéma à Aceh) et les femmes généralement sur leur poste de télévision à la maison. Chaque personne l'a regardé en moyenne trois fois. Certains ont dit l'avoir visionné plus de 15 fois. Plus de 90 % des sondés avaient vu les films précédemment produits par la Fondation Eumpang Breuh et 55 % considèrent que ce film-ci est meilleur. Ils sont 96 % à avoir en mémoire son message central, à savoir que les conflits dans la pêche doivent d'abord être résolus par les juges de l'adat (le droit coutumier). Et 90 % des hommes et 60 % des femmes du monde de la pêche ont dit que le film était un tableau très ressemblant de leur existence. Chez ceux qui ne sont pas de ce milieu, on tombe à 30 % et 25 % respectivement.

Le processus participatif mis en ceuvre pour la réalisation de ce film, son succès commercial et le fait que son message principal ait été bien compris des spectateurs prouvent bien qu'on peut avoir recours utilement à un média moderne pour faire connaître l'intérêt d'institutions traditionnelles en vue d'une gestion durable des pêches.

Pour plus d'information



http://en.wikipedia.org/wiki/Panglima_ La%C3%B4t

Article en anglais sur Panglima Laot

http://icsf.net/icsf2006/ControllerServlet?handler=EXTERNALNEWS&code=getDetails&id=40445&userType=&fromPage=

Film sur le droit coutumier dans la pêche en Indonésie sponsorisé par la FAO

http://74.125.153.132/ search?q=cache:uZq9lHrjKlgJ:www. icsf.net/icsf2006/uploads/resources/ usefulDocs/docs/english/%253C1178366 644302%253Eadli_pl.ppt+Panglima+La ot&cd=1&hl=en&ct=clnk

Panglima Laot, c'est qui ?

www.panglima.net

Lembaga Hukum Adat Panglima Laot (en indonésien)

Poisson volé

Deux militants chevronnés d'Afrique de l'Ouest débattent de l'évolution souhaitable des accords de pêche avec l'Union européenne dans la perspective du réexamen en cours de la PCP

n avril 2009, l'Union européenne (UE) a lancé le troisième processus de révision et de réforme de l'histoire de la Politique commune de la pêche (PCP). Cette année, une consultation publique alimentera ce processus qui s'étalera sur les trois prochaines années. Ensuite, sur la base des propositions présentées par la Commission européenne (CE), le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne décideront d'une « réglementation de base », c'est-à-dire une nouvelle PCP qui prendra effet en 2013.

La Politique externe de la pêche constitue l'un des quatre piliers de la PCP actuelle. Elle porte sur la gestion de la flotte européenne de pêche lointaine qui opère dans des pays tiers ou les eaux internationales et sur les engagements de l'UE dans les enceintes internationales qui s'occupent d'affaires de pêche, notamment les ORGP (organisations régionales de pêche). Les accords de pêche avec les Pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et d'autres pays tiers font donc partie de cette révision. Avec la précédente réforme de 2002, on était passé d'accords de pêche de type plutôt commercial (payer, pêcher, partir) à des accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP). Les APP essaient d'adopter une approche plus globale, plus coopérative en vue de « renforcer la capacité des pays partenaires » à établir une pêche durable dans leurs propres eaux.

La CE profite du processus actuel pour voir comment on pourrait améliorer ces APP, promouvoir la bonne gouvernance et le développement dans les pays partenaires et diminuer le coût financier pour le contribuable européen. La CE s'intéresse aussi à « la promotion du développement de l'aquaculture dans les pays tiers et l'expansion des débouchés commerciaux pour les entreprises aquacoles de l'Union

européenne, dans le cadre du volet extérieur

Dans le texte qui suit, deux militants chevronnés d'Afrique de l'Ouest, qui ont été des témoins directs des effets de la politique externe de l'UE en matière de pêche dans leurs pays respectifs, expriment leurs points de vue sur l'évolution souhaitable de ces relations, en particulier sur les réorientations nécessaires des accords conclus entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest.

Abou Bangoura (AB) est conseiller Pêche

La Commission européenne profite du processus actuel pour voir comment on pourrait améliorer les accords de partenariat dans le domaine de la pêche.

à la Primature de la République de Guinée ; El Hadj Dao Gaye (DG) est président du Conseil interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal (CONIPAS). M. Bangoura a suivi nombre de négociations d'accords de pêche avec l'Union européenne et d'autres pays de pêche lointaine. El Hadj Dao Gaye a été, pour sa part, le premier pêcheur artisan à avoir assisté à une négociation d'accord de pêche entre le Sénégal et l'UE en 1994.

Protocoles d'APP

AB: Même si nous venons tout juste de signer un nouveau protocole d'Accord de partenariat de pêche (APP) avec l'Union européenne, portant essentiellement sur le thon, c'est important pour nous, comme pour les autres pays ACP, de réfléchir à la façon dont nous voudrions que ces accords évoluent. Je dois préciser aussi que l'Union européenne n'est pas la seule puissance de pêche étrangère avec laquelle nous signons

Cet article est tiré d'une conversation enregistrée par **Béatrice Gorez** (cffa.cape@scarlet.be), Coordinatrice de CAPE/CFFA, pour la Lettre d'information bimensuelle Pêche d'Agritrade, juin 2009

des accords. Nous avons aussi un accord avec la Chine, mais qui n'a pas, à ce jour, été renégocié. De façon générale, il me semble qu'il y a une perception généralisée aujourd'hui, par nos populations, que nous tirons peu de bénéfices de ces accords avec des pays étrangers, dont l'Union européenne.

Je vais vous donner un exemple pour la Guinée : les émeutes de janvier 2007, qui ont conduit le gouvernement à interdire l'exportation des produits agricoles, y compris les produits de la pêche, ont été provoquées surtout par le prix élevé des denrées de première nécessité. Or, ce qui est cher dans le panier de la ménagère quinéenne, c'est surtout le poisson. Dans le même temps, nous avions un accord de pêche avec l'Union européenne qui prévoyait des débarquements pour approvisionner le marché local. Cependant les infrastructures qui auraient permis de conserver dans de bonnes conditions et de commercialiser correctement ce poisson et le poisson venant de la pêche artisanale, acteur crucial pour l'approvisionnement du marché local, sont inexistantes. Dès lors, la mise en œuvre de cette condition de l'accord de pêche n'a pas eu les effets escomptés. Résultat : le sentiment de la population est qu'il est inconcevable que nous vendions l'accès à nos ressources aux étrangers alors que le poisson sur le marché local est rare, cher et de mauvaise qualité. Pour moi, cet exemple montre qu'un réel partenariat devrait se centrer sur les besoins de nos pays en matière de développement, et examiner

comment l'UE peut aider nos pays à y répondre.

DG: Au Sénégal, nous n'avons plus de protocole d'accord de pêche depuis 2006, mais malgré tout, la question de l'impact des flottes européennes sur la sécurité alimentaire de nos populations reste d'actualité. Car le poisson que l'on trouve dans nos assiettes, surtout pour les plus pauvres, c'est du petit pélagique, en particulier de la sardinelle. Nous savons que des chalutiers européens géants pêchent cette sardinelle au large de la Mauritanie et du Maroc à travers des accords de pêche avec ces pays. Cependant, comme ces stocks de petits pélagiques sont partagés entre nos différents pays, cela nous affecte aussi : la sardinelle capturée au Maroc ou en Mauritanie dans le cadre de leur accord avec l'UE n'arrivera jamais dans le filet du pêcheur artisan sénégalais. Aujourd'hui, ce qui nous inquiète, c'est que nous avons appris que ces grands chalutiers européens, qui pêchent pour partie de l'année dans les eaux européennes, ont vu leur quota de pêche dans leurs eaux diminuer fortement. Pour compenser, ils voudraient avoir plus de possibilités de pêche dans notre région. Si cela arrive, il y aura forcément des répercussions négatives sur nos activités de pêche artisanale.

AB: If y a un vrai choix que nos gouvernements doivent faire ici car, si je suis bien informé, ces grands chalutiers européens qui pêchent les petits pélagiques débarquent une partie de leurs prises en Afrique de l'Ouest, sur des marchés qui sont demandeurs en poisson. D'une certaine façon, nos gouvernements pourraient estimer que pour assurer l'approvisionnement de leurs marchés, il vaut mieux réserver cette pêche à des chalutiers européens qui débarquent une matière première de bonne qualité, du poisson congelé, que de la laisser à la pêche artisanale qui, pour des problèmes d'infrastructures, n'arrive pas à offrir le même type de produit.

Sécurité alimentaire

DG: La sécurité alimentaire, elle dépend avant tout de l'état de nos ressources. Si les sardinelles sont surexploitées en Afrique de l'Ouest, je ne vois pas comment cela pourra contribuer à renforcer la sécurité alimentaire. Grâce à la Commission sous





Deux adolescents, Sékou (à gauche) et Mohamed, sur une pirogue en pêche, Guinée Conakry. Les accords de pêche entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest devraient favoriser une pêche durable.

Réforme de la PCP et pays en développement Une Ong s'exprime

Comme elle dépend de plus en plus d'importations de pays tiers, notamment de pays en développement, pour approvisionner ses marchés en poisson et qu'elle-même dispose de l'une des plus importantes flottes de pêche lointaine du monde, l'Europe, via sa politique de la pêche, engendre forcément d'importantes répercussions sur les pêcheries de pays en développement. Il est évident que le processus de révision et de réforme de la PCP aura un impact sur ces pays.

Pour ce qui est de l'avenir des relations de pêche UE-ACP, la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE-CFFA) insiste pour que l'UE propose aux pays en développement un cadre approprié de gouvernance qui permette un dialogue ouvert, avec la participation de la société civile, sur les façons de promouvoir une pêche durable dans les pays partenaires.

Cela devrait se faire sur la base des priorités établies par ces derniers dans ce secteur, en matière de gestion des pêches, de sécurité alimentaire, de développement intégré des communautés côtières, d'amélioration de la valeur ajoutée, d'échanges commerciaux régionaux et internationaux.

Ce cadre devrait mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs retenus mais ne plus prendre en charge l'accès des flottilles européennes. Cela exige une bonne coordination entre les divers services européens qui s'occupent de questions touchant à la pêche avec des pays tiers (politiques maritimes et des pêches, coopération pour le développement, aspects sanitaires...).

Le coût de l'accès aux eaux de pays tiers dans un tel cadre doit être entièrement à la charge des armateurs européens concernés. Et cet accès sera réservé aux opérateurs qui peuvent faire la preuve que leurs activités sont conformes aux critères d'une pêche durable, comme convenu conjointement par les deux parties (usage d'engins sélectifs, respect avéré de la législation, nombre et qualité des emplois créés, poisson destiné prioritairement à la consommation humaine, absence de concurrence avec le secteur artisanal, auquel on doit réserver un accès prioritaire...).

Considérant les marchés européens du poisson et l'avenir du commerce ACP-UE du poisson, CAPE-CFFA estime que, dans le contexte mondial d'amenuisement de la ressource, il importe de faire en sorte que, dans les pays en développement comme en Europe, les pêcheurs obtiennent un prix convenable pour leur production afin qu'ils puissent pêcher moins et contribuer ainsi à l'instauration d'une pêche durable tout en bénéficiant de conditions de travail et de vie décentes. Il faut donc, de la part des Européens, un changement fondamental de leur mode de consommation du poisson qui devienne compatible avec un modèle de pêche durable à la fois sur le plan environnemental et socio-économique, et débouche à la fois sur une réduction des captures et sur des cours plus rémunérateurs pour les pêcheurs. Autrement dit, le consommateur devrait manger des produits de qualité payés à leur juste prix, même si cela veut dire consommer un peu moins de poisson.

Pour obtenir une meilleure rémunération de leur production, les pêcheurs doivent nécessairement être mieux organisés, mieux informés sur les marchés et les cours. En Europe, un observatoire des prix, combiné aux organisations de producteurs, pourrait influencer le marché. Et on accordera une attention particulière à la façon de faire fonctionner le dialogue entre les producteurs et les supermarchés, qui sont très bien organisés et ont tendance à imposer des prix faibles aux producteurs.

Ce genre de situation, où les pêcheurs ne peuvent obtenir un prix convenable pour leur marchandise, existe aussi dans les pays tiers avec lesquels l'UE a des partenariats, via des

APE ou des APP. En accordant une aide à ces pays pour établir une pêche durable, on n'oubliera pas d'y inclure les aspects liés au commerce

—Extrait des commentaires préliminaires de CAPE-CFFA sur le Livre Vert de la Commission européenne pour la révision de la PCP

Femme de Bongolon, Guinée, devant un bateau de surveillance à l'arrêt. L'Afrique de l'Ouest a besoin de moyens supplémentaires pour le suivi, le contrôle et la surveillance.

régionale des Pêches, qui a un projet pour « la gestion durable des petits pélagiques », nous savons aujourd'hui que les stocks de sardinelles de la région commencent à montrer des signes de surexploitation. C'est d'autant plus alarmant pour nous, pêcheurs, que ces stocks fluctuent beaucoup d'une année à l'autre, suivant les conditions climatiques. Si on a une année avec des mauvaises conditions, où les sardinelles sont rares et que, d'un autre côté, cette flotte européenne déploie un effort de pêche toujours plus grand, on risque bien, au niveau de la pêche artisanale sénégalaise, de n'avoir aucune sardinelle dans nos filets. Et cela va affecter directement le revenu des pêcheurs mais aussi l'approvisionnement des marchés locaux. Et puis, si cela est vrai que ces chalutiers approvisionnent certains marchés d'Afrique de l'Ouest, demain, ils peuvent aller ailleurs si c'est plus profitable. Nous, pêcheurs artisans sénégalais, nous serons toujours là pour approvisionner nos populations.

DG: Je vous rejoins tout à fait quand vous soulignez le rôle de la pêche artisanale pour l'approvisionnement des marchés locaux. Chez nous en Guinée, les relations entre les communautés côtières et l'intérieur du pays sont très importantes et dynamiques: les femmes transforment et vendent le poisson transformé à l'intérieur du pays (certaines

parcourent pour cela plusieurs centaines de kilomètres) et ramènent d'autres denrées, comme le beurre de karité. Il y a un vrai courant d'échanges commerciaux qui se crée, et qui crée des liens entre les communautés de notre pays. Le rôle de l'État, tel que je le conçois (et le rôle de l'Europe comme partenaire dans le domaine de la pêche), c'est de contribuer à formaliser et améliorer les conditions dans lesquelles se mettent en place ces flux commerciaux, à l'intérieur du pays mais aussi de la région, à améliorer les infrastructures de conservation et de transformation du poisson, les infrastructures de transport par exemple. Il semble que cela puisse se faire dans le cadre des Accords de partenariat économique régionaux, mais il est important de trouver un mécanisme pour assurer que nos accords de pêche bilatéraux avec l'UE soient complémentaires par rapport à cela. Nous devons aussi faire de grands efforts en matière d'harmonisation des accords de pêche que nous avons avec différents pays étrangers, les mettre en conformité avec ce que prévoit la législation guinéenne.

Accords de partenariat

DG : Au niveau des organisations professionnelles de pêche artisanale, nous avons pris connaissance et discuté de ces accords de partenariat (les APE, les Accords de Pêche). Mais quand nous sommes en

36

mer, on se rend compte qu'il y a des bateaux d'origine européenne qui pêchent en dehors de ces accords, et cela nous interpelle. Vous savez, au Sénégal, beaucoup de nos ressources sont surexploitées. Nos organisations professionnelles prennent des initiatives pour mettre de l'ordre dans le secteur : permis de pêche, immatriculation des piroques, etc. Mais nos pêcheurs nous posent la question : comment se fait-il que nous soyons contraints de diminuer notre effort de pêche alors que d'autres, surtout des chalutiers d'origine étrangère, peuvent, grâce aux autorités qui ferment les yeux, pratiquer une pêche non durable dans nos eaux ? Comment se fait-il que, alors que nos autorités ont décrété un gel de l'effort de pêche en 2006 pour la pêche des espèces côtières, nous nous retrouvions aujourd'hui avec deux fois plus de chalutiers d'origine européenne qu'en 2006, et cela alors même qu'il n'y a plus d'accord de pêche entre le Sénégal et l'Union européenne?

Ces chalutiers sont soi-disant sénégalisés. Mais qu'est-ce qu'ils apportent au Sénégal? Leurs capitaines sont espagnols, le poisson va en Espagne et ils sont en compétition directe avec nos pirogues sur les lieux de pêche. S'ils créent quelques emplois sur leurs chalutiers, combien en détruisent-ils dans notre secteur? Vraiment, il y a là un grand problème de transparence dans la façon dont l'accès à nos ressources est octroyé.

AB: Effectivement, il doit y avoir la plus grande transparence dans la facon dont les politiques de pêche sont mises en œuvre. surtout au niveau de l'accès aux ressources, de la délivrance des licences en particulier. Cela aussi pourrait faire partie du partenariat avec l'UE. L'UE ne doit pas avoir peur de faire des propositions en la matière, et se retrancher derrière la souveraineté des États tiers pour se laver les mains en ce qui concerne les questions de transparence et de bonne gouvernance. Vous savez, il existe une initiative de transparence pour l'exploitation des ressources minières dans notre pays. Eh bien, je pense que l'UE devrait contribuer à lancer une initiative similaire dans la gestion des ressources halieutiques. Je suis persuadé que nos populations et nos gouvernements sont prêts pour discuter d'un cadre formel permettant d'améliorer la transparence dans l'exploitation de nos ressources halieutiques.

DG: Une plus grande transparence, cela nous aidera aussi à lutter contre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN/IUU). C'est vrai que nous manquons de moyens de contrôle, de surveillance, de sanction (MCS), mais c'est aussi l'absence de volonté politique des États côtiers comme des États pêcheurs qui explique que les voleurs de poissons puissent agir en toute impunité. Certains de nos États qui, le jour, se font les avocats de la lutte contre la pêche INN sont les mêmes qui, la nuit, se comportent comme de vrais pavillons de complaisance, donnant asile à des bateaux qu'ils ne peuvent contrôler et qui contribuent au pillage de notre poisson, au détriment de nos pêcheurs et de nos populations.

AB: À ce sujet, un élément important qui a été introduit ces dernières années dans nos accords de pêche avec l'UE est l'appui à l'amélioration des capacités de surveillance de nos pays. En Guinée, nous avons reçu un bateau de surveillance, par exemple. Si ces efforts sont renforcés et couplés avec une initiative de transparence, cela pourrait améliorer la gouvernance de nos pêches, au profit de nos populations.

DG: Bien sûr, et c'est d'ailleurs pour cela que nous accueillons avec intérêt la nouvelle réglementation européenne pour lutter contre la pêche INN. Si cette réglementation est appliquée sans pénaliser le commerce des produits pêchés légalement par la pêche artisanale, elle pourra nous être d'un grand secours pour combattre les pillards. Mais pour cela, il faut que nous soyons associés de près à la mise en œuvre de cette réglementation. Pour cet aspect là comme pour d'autres, les professionnels ont leur mot à dire, leur expérience à apporter, dans le dialogue entre nos pays et l'Union européenne.

Fin 2008, avec des collègues de huit autres pays d'Afrique de l'Ouest, nous avons décidé de mettre sur pied une confédération des professionnels de la pêche artisanale ouest africaine. Un de nos objectifs c'est de devenir un interlocuteur et une force de propositions pour la mise en œuvre d'une pêche durable dans notre région.

Pour nous, il est clair que, si les gens de l'Union européenne sont sérieux quand ils disent qu'ils veulent soutenir une pêche durable dans nos pays, il faudra que les partenariats qu'ils proposent (APP, APE) se nouent avec l'implication et la participation des communautés côtières en garantissant l'information de nos populations sur les enjeux de ces partenariats.

Pour plus d'information



http://agritrade.cta.int/index.php/fr/Fisheries Agritrade

http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index fr.htm

Sous-site de la Réforme de la PCP

http://ec.europa.eu/fisheries/reform/consultation/index_fr.htm

Consultation sur la réforme de la PCP Vous avez votre mot à dire

Étoiles, étoiles de la nuit

Des pêcheurs traditionnels font appel à d'anciennes connaissances astrales pour faciliter leurs opérations

Le viens d'une famille de pêcheurs du Kerala, au sud-ouest de l'Inde. Je suis donc tout naturellement attaché à la mer et au folklore des gens de la pêche, qui est maintenant en voie de disparition. Depuis six ans, je collectionne des témoignages de cet héritage avec l'aide d'amis étudiants membres d'un groupe du Kerala appelé *Les Amis de la Vie marine*.

Les pêcheurs traditionnels de cette région, qui peinent sur des *kattumarams* (embarcations rustiques composées de trois troncs de bois léger assemblés), savent souvent beaucoup de choses de la

Les pêcheurs du sud du Kerala se sont servis des planètes, des étoiles et des constellations pour savoir l'heure, pour naviguer, pêcher et localiser les récifs au large des côtes.

> topographie des fonds et ont accumulé un savoir qui leur permet de retourner exactement sur les récifs de pêche. Ils ont des connaissances traditionnelles sur la mer, sa turbidité, ses courants, la nature des vagues et les déplacements du poisson, sans oublier l'astronomie.

> L'Assemblée générale des Nations unies a déclaré 2009 Année mondiale de l'astronomie. Que savent de l'astronomie ces populations, quel usage peuvent-ils faire de ces connaissances dans leurs opérations de pêche, quelles sont leurs croyances dans ce domaine?

> Les pêcheurs du sud du Kerala se sont servis des planètes, des étoiles et des constellations pour savoir l'heure, pour naviguer, pêcher et localiser les récifs au large des côtes. Quand ils travaillent en mer, ceux qui sont sur des bateaux sans moteur et qui pêchent avec divers types de lignes

ou des filets dérivants observent encore très souvent les planètes et la position des étoiles afin de savoir l'heure. Par exemple, le coucher de Chottu-velli (Vénus), le lever de Vidia-velli (Vénus également) et la position de Mullaka-meen (Ceinture d'Orion) sont des indicateurs de l'heure. Les pêcheurs pensent que le lever de Malaya-meen (Spica) et le coucher de Ara-meen (Les Pléiades) ont une influence sur les déplacements du poisson et qu'il faut en tenir compte pour décider de la manœuvre des engins de capture. Les pêcheurs traditionnels comptent toujours sur Kappal-velli (Grande Ours), Kurisu-velli (Croix du Sud) ou Mulakka-meen (Ceinture d'Orion) pour aider leur navigation. comptent aussi sur Kania-velli (Etoile Polaire) pour déterminer la position

Dans le sud du Kerala, de mai à août, peu après le coucher du soleil, *Chottu-velli* (Vénus) est visible pendant deux ou trois heures sur l'horizon ouest. Les pêcheurs pensent que le poisson migre et cherche sa nourriture sous sa lumière éclatante. Donc les brèves heures pendant lesquelles *Chottu-velli* est haute dans le ciel sont considérées comme propices pour la pêche. Le coucher de *Chottu-velli* (qui, à la lettre, signifie étoile du dîner) signale aux pêcheurs en mer qu'il est temps de prendre le repas du soir.

Étoile du matin

Vidia-velli (étoile du matin) est également Vénus, mais cette fois visible à l'est avant le lever du jour pendant la même période. Le temps qui s'écoule entre le moment où l'on aperçoit cette planète et le lever du soleil est également considéré comme particulièrement approprié pour un type de pêche appelé kavar-achil, surtout pour prendre des kannan para (Alectis indicus/carangue folle).

Cet article, écrit par **P. Robert** (admin@protsahan.org), des Amis de la Vie marine, Valiathura, Trivandrum, Kerala, Inde, a été traduit du malayalam par **Sebastian Mathew** Dans le savoir traditionnel des pêcheurs, Chottu-velli et Vidia-velli, qui désignent donc la même planète Vénus, sont considérées comme deux étoiles séparées, appelées aussi Sandhya nakshatram (étoile du soir) et Prabhata nakshatram (étoile du matin) en malayalam qui est la langue du Kerala.

Les pêcheurs qui travaillent au filet soulevé dans le sud du Kerala croient que la position de Ara-meen (Les Pléiades), visible pour eux d'octobre à février, a une réelle influence sur les marées et sur la disponibilité de mada-meen (poissons de récifs), notamment kora (Protonibea diacanthus/ courbine pintade), parava (Alectis indicus/ carangue folle), chilavu (Sphyraena jello/ barracuda jello), mural (Hemiramphus far/ aiguillette). Ils prévoient leur voyage de façon à atteindre les zones de pêche récifales lorsque les Pléiades seront visibles juste audessus d'eux. Ils pensent que la lumière émise par cet amas d'étoiles (situé à environ 440 années-lumière de la terre) influence réellement les déplacements du poisson.

D'après ces pêcheurs, c'est *Malaya-meen* (l'étoile Spica), visible de janvier à mars, qui a l'influence la plus importante sur la pêche. Elle aide aussi à la navigation

car son lever coïncide avec le démarrage de la brise de terre, ce qui facilite le lancement des *kattumarams* et leur parcours jusqu'aux lieux de pêche où ils travaillent avec diverses sortes de lignes. Quand *Malaya-meen* se lève, le poisson migre vers la terre, et vice-versa quand elle se couche à l'ouest, disent les pêcheurs. La raie en particulier mord à l'hameçon pendant que se lève *Malaya-meen*. Pareillement, ceux qui pêchent au filet trouvent de la *kiri-meen* (*Amblygaster clupeoides*/sardinelle coulat) à ce moment-là.

Les pêcheurs traditionnels du Kerala conçoivent le ciel comme un cadran géant où certaines étoiles fonctionnent en quelque sorte comme les aiguilles d'une horloge et indiquent l'heure au cours de la nuit. Ils ont une perception affinée de la distance entre les étoiles, de leurs positions, et ils se servent de cela pour déterminer l'heure approximative pendant leur travail de nuit, lorsque le ciel est dégagé.

La position de *Uli-uli-kol* (qui, à la lettre, signifie *étalon de mesure*) ou de *Mulakka-meen* (Ceinture d'Orion) au milieu du ciel (de novembre à mars) est un repère important pour naviguer entre les récifs au large et le rivage et pour estimer l'heure



Au large de Trivandrum, Kerala, sud de l'Inde, petits pêcheurs sur leur embarcation traditionnelle, un *kattumaram*. Ces gens décryptent à leur façon la voûte céleste pour leur travail.

SIFFS



Petits pêcheurs avec un *kattumaram* à quatre troncs assemblés sur une plage de Valiyathura, Kerala, Inde. Pour naviguer et connaître l'heure, ils observent la position des astres.

en mer pendant la pêche. Les pêcheurs se fondent également sur *Kappal-velli* (mot à mot *l'étoile du bateau*), c'est-à-dire la Grande Ourse, que l'on aperçoit vers le nord de mars à septembre, sur *Kurisu-velli* (Croix du Sud), que l'on aperçoit vers le sud pendant la même période, sur *Erana-velli* (Sirius), pour naviguer de novembre à mars.

Kania-velli (étoile Polaire), située plein nord tout au long de l'année, a un rôle complètement différent pour ces pêcheurs du sud-ouest de l'Inde. Elle est visible à l'œil nu uniquement du rivage ou au-delà en direction du large. Les pêcheurs triangulent la position des récifs par rapport à Kania-velli et à des repères à terre. Ce système traditionnel de localisation des récifs s'appelle kanicham.

Vives eaux

Et que font ces pêcheurs en *kattumaram* de la lune ? Ils ont des sentiments mitigés sur la période de vives eaux, pendant laquelle ils ont du mal à lancer leurs embarcations à cause de vagues plus fortes. Et ils disent que, à la clarté de la lune, les poissons en déplacement évitent leurs engins de capture.

Les choses sont différentes s'il s'agit de *koru-kanava* (encornet) et diverses espèces de poissons de récif. On dit que certaines espèces d'encornet s'assemblent sur des récifs au large pour pondre leurs œufs pendant les jours qui précèdent immédiatement la pleine lune, qu'elles restent là une quinzaine de jours jusqu'à l'éclosion. Au clair de lune, les pêcheurs en profitent donc pour prélever la ressource disponible.

En plus de l'encornet, d'autres espèces qui viennent se nourrir sur les récifs se font prendre dans ces nuits éclairées par la lune où les pêcheurs restent sur place. Cette pratique s'appelle d'ailleurs thangal ou stay fishing, c'est-à-dire pêche sur place. Les pêcheurs espèrent de bonnes prises dans le calendrier lunaire lorsque la lune est inclinée au sud au début des phases lunaires. Ils croient que les crabes, les sèches, les clams sont bien en chair en lune décroissante et maigres en lune montante.

Que faut-il penser de ces croyances ?
Les étoiles, les planètes et la lune ont-elles vraiment une influence sur les déplacements du poisson et sur sa capture ?
Le savoir dont on vient de parler existe non seulement au Kerala mais aussi partout où existe une pêche traditionnelle. C'est aux spécialistes de l'astronomie d'analyser les bases scientifiques éventuelles de ces croyances populaires et de voir si on peut ainsi contribuer à l'amélioration des connaissances d'aujourd'hui en matière de migration du poisson, de conservation et de gestion des ressources halieutiques.

Pour plus d'information



http://fr.wikipedia.org/wiki/Navigation_astronomique

La navigation astronomique

http://en.wikipedia.org/wiki/Navigational_stars

Étoiles utilisables en navigation astronomique

www.cbd.int/tk

Portail d'information du savoir traditionnel

Un pillage lamentable

L'accaparement des terres par les élevages intensifs a des conséquences sociales, environnementales et économiques infiniment regrettables

u Bangladesh, 203 071 hectares sont recouverts par des bassins d'élevage. Près de la moitié se trouvent dans la région du Grand Khulna (districts de Khulna, Bagerhat et Satkhira), le reste dans les districts de Bhola, Noakhali et Cox's Bazaar.

Il était facile de se procurer des terres agricoles dans ces districts pauvres du Sud, et l'espoir de gains rapides incitait au début les paysans à abandonner l'agriculture traditionnelle pour se lancer dans l'élevage intensif de la crevette. Les gouvernements successifs et les groupements professionnels de cette filière vantent depuis les vastes avantages et les gros sous que cette activité rapporte au Bangladesh. La crevette d'élevage est effectivement la seconde pourvoyeuse de devises étrangères pour ce pays.

Les inondations prolongées d'eau salée et l'utilisation abondante de fertilisants chimiques, de pesticides et d'insecticides dans les élevages ont sérieusement altéré la qualité des sols. En dehors même de ces exploitations, il y a des effets fâcheux : dans les régions d'élevage de la crevette, on enregistre une chute sérieuse des rendements pour la plupart des cultures. Le blé, le jute, la canne à sucre connaissent un sort semblable. Les arbres fruitiers et les jardins potagers ont progressivement disparu. Des pratiques traditionnelles (petits potagers, basse-cour, animaux domestiques) ont régressé là où fleurissaient des fermes aquacoles. À cause de la pénurie de pâturages et de fourrage et de la prévalence chez les animaux de maladies contagieuses provoquées par l'eau salée, le nombre de têtes de bétail a chuté. On manque désormais de bouse de vache, qui sert à la fois de fumier et de combustible.

La salinité a complètement détruit l'habitat des vers de terre qui sont des agents de « l'agriculture naturelle ». Les ateliers de transformation de la crevette rejettent leurs déchets dans les rivières et d'autres plans d'eau, ce qui pollue les écosystèmes de la région. Dans les secteurs touchés, la faune a souffert : reptiles, oiseaux, lézards, souris disparaissent.

Avant l'installation de ces élevages, on trouvait en abondance dans la région des poissons d'eau douce : *rui* ou *rohu* (*Labeo Rohita*/carpe), *katla* (*Catla catla*/carpe) et *koi* (*Anabas testudineus*/perche grimpeuse). À cause de la salinité des eaux souterraines, la pisciculture familiale est désormais impossible.

Les filets utilisés pour collecter des post-larves de crevette sont d'un très petit maillage, ce qui contribue à

Avant l'installation de ces élevages, on trouvait en abondance dans la région des poissons d'eau douce

l'appauvrissement des stocks halieutiques. Les gens qui pratiquent cette pêche gardent la petite crevette et rejettent le reste, mort. On considère que le prélèvement de souches sauvages dans la nature est très mauvais pour l'environnement marin. C'est d'ailleurs interdit dans de nombreux pays, mais au Bangladesh c'est une pratique courante. La crevette sauvage est en effet plus résistante aux attaques virales que celle qui vient des écloseries

Destruction de la mangrove

À cause des taux élevés de sel dans l'eau et les sols, plusieurs espèces de roseaux, de graminées, d'herbes (durba, baju, thankuni) et de plantes aquatiques (kachuripana...) ont complètement disparu. Des milliers d'hectares de mangrove ont été rasés pour faire place à des fermes aquacoles. La destruction de la mangrove de Chokoria Sunderban, un endroit unique dans le thania (sous-district) de Chokoria, district

Cet article a été écrit par **Shailey Fatima** (secretariat@asia-solidarity.org), journaliste indépendante au Bangladesh qui milite avec ASIA-réseau de solidarité contre l'aquaculture industrielle

de Cox's Bazaar, témoigne des conséquences ravageuses de l'aquaculture intensive. Les forêts de mangrove régulent les inondations, préservent la qualité de l'eau, protègent le front de mer contre les tempêtes et l'érosion. Si ces forêts étaient restées là, l'impact physique des cyclones Sidr et Aila aurait peut-être été moindre.

La nature du travail dans ces fermes aquacoles fait que les employés doivent rester pendant de longues périodes dans l'eau salée et stagnante, ce qui provoque des problèmes de peau et des infections. Parce qu'il y a un manque évident d'eau vraiment potable, les gens s'approvisionnent à des sources douteuses. Dans la plupart des secteurs, même l'eau extraite de puits profonds est trop saline pour être bue. Les cas de diarrhée et de dysenterie se sont multipliés dans la population. Parce que les rendements du riz local ont baissé et que les paysans marginaux ou sans terre se sont appauvris, la malnutrition enfantine est sans doute plus répandue.

Les coûts sociaux sont tout aussi dévastateurs. Selon un récent rapport, 70 % des bassins à crevette du Grand Khulna sont la propriété ou sous le contrôle d'intérêts extérieurs, 20 % appartiennent à de gros propriétaires terriens du pays, 10 % sont à de petits exploitants ou des exploitants marginaux.

Les exploitants et propriétaires locaux tombent sous la coupe de la mafia de la crevette et finissent par louer leur bien pour un montant dérisoire. Des terres sont accaparées de force et il arrive souvent que la mafia locale s'empare d'une terre *khas* (terre domaniale en principe destinée à des paysans sans terre). Ceux qui protestent sont victimes de procédures judiciaires fallacieuses, de menaces de mort, de violences de la part d'hommes de main. Face à ces pressions, le paysan marginal doit souvent se résoudre à vendre et à partir vers la ville pour tenter de subsister

En fait, l'expansion de la filière crevettière a été rendue possible par le recours à l'intimidation, systématique et organisée, à la peur et la violence de la part de gros exploitants, d'entrepreneurs influents. Des organisations de la société civile n'ont pas manqué d'exprimer leurs préoccupations, mais le gouvernement n'est guère intervenu sérieusement pour réglementer cette activité et empêcher les graves abus sociaux et environnementaux qui l'accompagnent.

Depuis quelques années au Bangladesh, les exportations très rémunératrices de crevettes ont rencontré de sérieuses difficultés économiques, pour plusieurs raisons. En 2009, l'Union européenne a imposé un embargo commercial sur la crevette en provenance de ce pays après la découverte de taux élevés de nitrofurane (un antibiotique) dans 50 lots. La récession mondiale a fait plonger la demande et les prix ont chuté de 40-45 % aux États-Unis et en Europe. L'utilisation de souches originaires de l'Inde et de la Birmanie, moins chères, bien inférieures en qualité et davantage sujettes aux attaques virales, a réduit les rendements et la qualité, avec en conséquence une baisse des profits. Et le laboratoire PCR que le gouvernement a ouvert (coût : 1 crore de taka, soit 145 096 dollars) pour la détection des virus de la crevette n'est pas parvenu à fonctionner convenablement. Il s'ensuit que seulement 52 des 84 entreprises de conditionnement agréées par l'Administration opérationnelles, car les autres ont fermé temporairement faute de commandes de la part de pays importateurs.

Le cyclone Aila

Et pour compliquer les choses, le récent cyclone Aila a balayé 50-55 % des bassins, notamment dans le secteur de Bagerhat, ce qui a entraîné des pertes évaluées à plus de 150 crores de takas, soit 22 millions de dollars. Les entreprises sont maintenant



Les hommes et les femmes de communautés de pêcheurs manifestent contre les élevages intensifs de crevette au Bangladesh car, disent-ils, leur vie est ruinée par l'aquaculture et la crevette industrielle

dans une situation très délicate, d'autant plus qu'il y a le poids supplémentaire des remboursements pour les emprunts contractés en vue d'une augmentation de la production cette année. La filière était tout juste en train de se remettre du mauvais coup porté par le cyclone Sidr de 2007. Les exploitants espèrent maintenant une aide publique sous forme de prêts à faible taux d'intérêt et une réparation rapide des digues de protection contre les eaux de marées.

Une grande partie des travailleurs dans les ateliers de conditionnement sont des femmes et des enfants. La majorité des femmes sont mères célibataires, et maintenant désespérées car il n'existe quère d'autres possibilités d'emploi dans ces régions. Elles luttent pour survivre avec le strict minimum. Divers groupements de travailleurs de la filière crevette ont formé un collectif qui, dans le district de Khulna, anime un mouvement réclamant le respect des droits fondamentaux pour ces gens. Malgré l'importance de ce secteur économique dans le pays, il n'existe pas encore de salaire minimum officiel pour eux. Ils revendiquent maintenant 7 450 tikas (108 dollars) par mois minimum au lieu de l'échelle actuelle de 1 600-4 000 tikas (23-58 dollars) suivant compétence et expérience. Ils revendiquent aussi le paiement d'heures supplémentaires dans leurs journées de 12 heures, une lettre d'engagement, des congés maternité, de bonnes conditions de travail pour tous (y compris pour les enfants), une couverture médicale. Les profits de cette industrie aquacole vont à quelques privilégiés tandis que les coûts socio-économiques fort élevés pèsent sur les paysans sans terre, les paysans marginaux.

C'est un signe des mauvaises conditions qui prévalent dans la filière : dans les secteurs de Dakope, Paikgacha et Batiyagacha (district de Khulna), certains exploitants se remettent au riz et à d'autres cultures. Mais cela ne se fait pas sans difficultés. Cette année dans la région, les rendements du riz boro se ressentent de la salinité des sols, du retard des pluies et du manque d'eau douce indispensable pour cette culture. La loi interdit d'ouvrir les vannes pour laisser de l'eau de mer pénétrer sur des terres cultivables, mais des exploitants d'installations aquacoles sans scrupule continuent à le faire en toute impunité. Le retour de ces éleveurs de crevettes à la culture du riz est également gêné par le manque de savoir-faire dans ce

domaine chez les plus jeunes qui s'étaient lancés dans la crevette depuis maintenant deux décennies. Ce sont ces reconvertis au riz qui, en collaboration avec diverses Ong et la Direction de l'Agriculture, tente de sensibiliser les gens sur les inconvénients de l'aquaculture intensive. Ils espèrent que la salinité des sols se réduira au fil du temps grâce aux pluies et aux cultures successives

Une grande partie des travailleurs dans les ateliers de conditionnement sont des femmes et des enfants.

et que les rendements iront en s'améliorant dans les années à venir.

Si l'on faisait une analyse approfondie de ses coûts et avantages, les justifications économiques de la crevetticulture intensive disparaîtraient. On estime le revenu annuel global de cette filière à environ 360 millions de dollars: une bien maigre compensation au vu de l'holocauste social, environnemental et économique qu'elle a provoquée.

Les populations locales du Bangladesh sont convaincues que cette activité a été comme un « viol impuni », qu'elle a détruit leurs moyens d'existence et ruiné leurs vies, qu'elle les a laissées sans nourriture, sans eau à boire. Au bout de rêves de profits, elles ont les mains vides. Maintenant ces gens se rassemblent pour retrouver leurs terres perdues. Les responsables politiques locaux les rejoignent dans ce mouvement, mais l'Administration locale roule toujours pour les riches propriétaires de *ghers*. La situation est très tendue dans ces régions, et les gens espèrent qu'ils pourront aller vers la victoire et retourner à l'agriculture.

Pour plus d'information



www.idrc.ca/fr/ev-5533-201-1-DO_TOPIC.html

Bangladesh : incidences socioenvironnementales de la crevetticulture intensive

www.fao.org/fishery/countrysector/naso_bangladesh/fr

Vue générale du secteur aquacole national

www.usaid.gov/bd/files/gendered_analysis_shrimp.ndf

Industrie crevettière et questions de genre

www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_ programs/wid/pubs/Bangladesh_Shrimp_ Value_Chain_Feb_2006.pdf

Analyse orientée vers les pauvres du secteur crevettier du Bangladesh

http://asia-solidarity.org/

ASIA-réseau de solidarité contre l'aquaculture industrielle

Une perspective citoyenne

La dixième réunion de l'UNICPOLOS s'est exprimée en faveur d'un développement durable des océans et des mers

e Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) a été établi en 1999 par l'Assemblée générale des Nations unies afin de faciliter l'examen annuel des évolutions en cours dans les affaires maritimes et de suggérer des points de débat qui seraient soumis ensuite à l'Assemblée générale, notamment ceux qui nécessitent une bonne coordination et coopération entre gouvernements et agences concernées. Peuvent participer

L'ICSF avait fait valoir qu'il importait de reconnaître la pêche artisanale comme modèle approprié pour l'ensemble de la Zone économique exclusive.

aux réunions de l'UNICPOLOS tous les États et organisations intergouvernementales et non gouvernementales (Ong). L'UNICPOLOS (ou en plus court Processus consultatif officieux/ICP) se réunit donc chaque année pendant une semaine. Dans le cadre des groupes de discussion, il reçoit également des contributions de représentants de grands groupes, tels qu'identifiés à la section III du programme Action 21.

Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) a été invité deux fois à intervenir dans un groupe de discussion, la première fois en 2005 sur le thème Pêche artisanale et développement durable, la seconde fois en 2009 sur le thème Développement durable des océans et des mers dans une perspective citoyenne. L'ICP-10 a centré les débats sur l'examen des réalisations et des lacunes des neuf réunions précédentes.

En 2005, l'ICSF avait fait valoir qu'il importait de reconnaître la pêche artisanale comme modèle approprié pour l'ensemble de la Zone économique exclusive (ZEE). En 2009, l'ICSF a réaffirmé l'importance des aspects sociaux et humains du développement durable des océans et des mers et la nécessité d'une plus grande cohérence entre une gestion intégrée des ressources océaniques et les instruments pertinents des Nations unies en matière de droits humains. L'ICSF a plaidé pour une meilleure protection du volet social du développement durable (voir son exposé dans l'encadré).

L'ICSF a attiré l'attention de l'Assemblée générale des Nations unies sur les délibérations de la Conférence mondiale sur la pêche artisanale qui s'est tenue à Bangkok en octobre 2008 et sur le processus préparatoire des organisations de la société civile (dont l'ICSF et le Forum mondial des populations de pêcheurs/WFFP) qui avait précédé cet événement.

Exposé de l'ICSF

Au cours des discussions qui ont suivi l'exposé de l'ICSF, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Soudan (au nom du Groupe des 77) et la Suède (au nom de l'Union européenne) ont exprimé des commentaires. Le Brésil dit que cet exposé a « mis l'accent sur un aspect qui était manifestement absent des réunions précédentes du Processus consultatif ». Parlant au nom du Brésil, Maria Theresa Mesquita Pessoa, Ministre plénipotentiaire, souligne que la dimension sociale du développement durable des océans et des mers n'a pas été présente dans les délibérations de l'ICP. Elle demande en conséquence que l'on revoie le mandat de I'ICP afin d'y introduire cette dimension.

Ce compte-rendu a été écrit par **Sebastian Mathew** (icsf@icsf.net), Conseiller pour les programmes à l'ICSF La Suède se félicite de la participation de la société civile aux réunions de l'ICP et souhaite, au nom de l'UE, des contributions sur les façons de faire participer au mieux le Processus de consultation aux objectifs du développement durable, en particulier ceux qui touchent à ses aspects sociaux.

Au nom du Groupe des 77, Amanuel Yoanes Ajawin du Soudan apprécie la présentation de groupe et souhaite que l'on fasse plus de place au développement durable et aux Objectifs du millénaire pour le développement dans le Processus consultatif.

Au nom de l'Afrique du Sud, Dire David Tladi, apprécie également l'exposé, souligne la nécessité de « récupérer la dimension sociale du développement durable » dans le Processus consultatif et souhaite un débat de fond pour parvenir à une interprétation commune du développement durable des océans et des mers. Dans le Rapport sur les travaux du Processus consultatif officieux à sa dixième réunion, préparé par Paul Badji du Sénégal et Don MacKay de la Nouvelle-zélande, Coprésidents de l'ICP-10, le paragraphe 27 est ainsi rédigé : « Plusieurs

ont soulevé la question de savoir s'il devrait aborder les questions relatives aux droits de l'Homme, y compris celle de la propriété des ressources du milieu marin. On a noté dans ce contexte qu'un intérêt plus marqué pour les dimensions sociales et relatives aux droits de l'Homme mobiliserait davantage les parties prenantes, en particulier au sein des communautés côtières. On pourrait à cet effet porter une attention accrue à la coopération et à la coordination, au niveau mondial mais aussi national, en veillant à ce que toutes les autorités nationales compétentes et autres parties prenantes participent à la gestion intégrée des océans et des mers. »



Dixième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS), séance d'ouverture, échange d'opinions, 17-19 juin 2009, New York

Exposé: Aspects sociaux et humains du développement des océans

Parmi le large éventail de thèmes abordés par le Processus consultatif au cours des neuf réunions précédentes, un certain nombre d'aspects concernent la pêche artisanale : pêche responsable, pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN/IUU), répercussions économiques et sociales de la pollution des mers et de la dégradation des zones côtières, contribution de la pêche au développement durable. sécurité et sûreté maritimes.

Lors de la Conférence mondiale sur la pêche artisanale organisée conjointement par la FAO et le gouvernement thaïlandais à Bangkok en octobre 2008, lors des réunions préparatoires organisées par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) en collaboration avec le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et d'autres partenaires de la société civile en Asie, en Afrique et en Amérique latine, les pêcheurs artisans ont fait savoir qu'ils souhaitaient vivement une répartition équitable et responsable des ressources halieutiques pour le plus grand bien de toutes les communautés de pêcheurs.

Les pêcheurs artisans pensent qu'on ne peut instaurer une pêche responsable sans se préoccuper en même temps du développement humain, des droits humains des communautés de pêcheurs, et en particulier le droit à des conditions de travail et d'emploi décentes. Les pêcheurs artisans croient que les droits humains sont indivisibles et qu'on ne peut parvenir à une pêche responsable et durable sans se préoccuper aussi de façon intégrée de leurs droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels.

Les pêcheurs artisans reconnaissent l'importance d'un cadre cohérent pour la gestion des pêches et de mécanismes interagences appropriés pour une gestion efficace des zones marines et côtières. Ce cadre et ces mécanismes devront être élaborés dans une démarche consultative et participative qui prenne en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la pêche, y compris les effets du changement climatique.

On reconnaît certes l'intérêt d'une bonne coordination et coopération à tous les niveaux pour assurer la conservation et le développement durable des ressources océaniques par une gestion intégrée. Mais dans la pratique, cela reste un sérieux défi que d'obtenir plus de coopération et de coordination. Certains acteurs qui exploitent aussi l'espace maritime et côtier ont un poids politique et économique excessif. En face d'eux, la pêche artisanale, par exemple, a trop peu de pouvoir et d'influence. Du coup, on lui attribue une grande part des responsabilités dans la dégradation des écosystèmes marins.

Les pêcheurs artisans sont aussi souvent victimes d'opérations préjudiciables à l'environnement de la part d'autres utilisateurs des ressources : établissements aquacoles, touristiques, industriels, industrie extractive et diverses autres activités polluantes. Et ils sont parfois victimes de mesures de conservation et de gestion portant sur la diversité biologique et la pêche. C'est le cas lorsqu'ils doivent abandonner leurs lieux de pêche traditionnels à la suite de la création, sans leur participation active, d'aires protégées marines et côtières, ou lorsque leur tombe dessus un

programme de protection d'une espèce vedette élaboré sans leur consentement préalable.

Il faut donc des mécanismes de coordination et de coopération pour protéger le volet social du développement durable et pour éviter que le fardeau de la dégradation de l'environnement provoquée par de puissants secteurs ne soit indûment transféré sur des secteurs plus faibles, moins organisés. Ces mécanismes devraient également permettre de déterminer les responsabilités proportionnelles de chaque secteur dans les atteintes aux écosystèmes marins et côtiers et d'appliquer des mesures de conservation et de gestion en consultation avec les communautés d'autochtones, de pêcheurs à petite échelle et artisans

Dans ce contexte, les segments les plus défavorisés des populations côtières (dont les femmes) ont besoin d'un soutien accru, d'une meilleure représentation dans toutes les instances décisionnelles. Elles doivent avoir leur mot à dire dans l'élaboration des règles relatives aux activités marines et côtières qui ont des répercussions sur leur vie et sur leurs moyens d'existence.

Par ailleurs, en matière de protection des pêcheries et des habitats, il faudrait reconnaître l'intérêt des processus ascendants pour faire en sorte que les politiques, lois et règlements adoptés soient appropriés aux conditions locales. Ces processus devraient également permettre de reconnaître des systèmes de gouvernance locale et de savoirs traditionnels solidement établis sur des principes d'équité. Les grands groupes (organisations non gouvernementales, syndicats...) peuvent s'impliquer activement afin de faciliter ces processus. Il serait bon de prendre leur avis pour améliorer la coordination et la coopération inter-agences.

En s'intéressant au développement humain, en protégeant les droits humains pour assurer à chacun dignité et bien-être, on peut donner aux gens, et aux communautés de pêcheurs, le sentiment d'être personnellement impliqués dans les mesures de conservation et de gestion. Il faudrait donc que les dispositifs de coordination inter-agences mettent dans le coup les services (santé, éducation, développement rural...) qui s'occupent des aspects sociaux du développement durable, tout particulièrement dans les communautés de petits pêcheurs artisans.

Sur le long terme, l'objectif central du développement durable des océans et des mers devrait être de créer des conditions qui permettent aux communautés côtières (hommes, femmes et enfants) de bénéficier de leurs droits humains et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Protéger les droits humains, ce n'est pas seulement un moyen de parvenir à une fin ; ce doit être une fin en soi.

Dans la recherche d'une meilleure coordination, de plus de coopération dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion, il doit y avoir le souci d'établir aussi une plus grande cohérence entre elles et, par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux

R. MESSORI/FAO



Pêcheurs à Oman. Les politiques de protection des pêcheries et des habitats doivent tenir compte des conditions et des connaissances locales.

...

droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Dans l'approche actuelle du développement durable, il s'agit d'un chaînon manquant d'importance qu'il faut mettre à la place qui lui revient.

Nous demandons donc au Processus consultatif de suggérer à l'Assemblée générale d'adopter une résolution qui réaffirmera la dimension sociale et humaine du développement durable des océans et des mers et, dans ce contexte, de rechercher une meilleure cohérence entre mesures de gestion intégrée des ressources océaniques et les instruments relatifs aux droits

humains. Le rééquilibrage entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable devrait pouvoir déboucher, dans le cadre national, sur des actions concrètes visant à donner suite aux résolutions de l'Assemblée générale et aux conclusions du Processus consultatif, tout particulièrement en matière de pêche et d'habitats marins.

—Cet exposé a été fait par Sebastian Mathew au nom du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) dans un Groupe de discussion lors de la Dixième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS), 17-19 juin 2009, New York

l'Homme

Pour plus d'information



http://www.un.org/depts/los/consultative_process/consultative_process.htm

Processus consultatif officieux ouvert à tous

http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/265/39/PDF/N0926539.pdf?OpenElement

Rapport du Secrétaire général à l'Assemblé générale

www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx **Haut-Commissariat aux droits de**

Souvenons-nous de Chris

Francis T. Christy Junior (1926-2009) Économiste des pêches, sociologue, photographe, pêcheur à la mouche, homme au grand cœur

Christy, né le 4 novembre 1926, décédé le 19 juin 2009 à Washington DC, laisse derrière lui sa femme, Barbara Cleveland, et Catherine, Susannah et Sam, ses enfants

e trépas de Francis T. Christy Junior tire le rideau sur l'existence terrestre d'un homme qui était un authentique intellectuel, un grand humaniste, un économiste des ressources naturelles, un photographe, un ami des pêcheurs.

Sa vie active s'est étalée sur six décennies et a porté sur des travaux tout à fait innovants à l'Institut Resources for the Future et à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en matière d'économie des ressources halieutiques, de droits de propriété et de subventions. Ils'est ensuite mis à documenter la vie des gens en tant que photojournaliste.

Il ne craignait pas de changer de théorie si les réalités auxquelles il était confronté paraissaient l'exiger.

Il ne craignait pas de changer de théorie si les réalités auxquelles il était confronté paraissaient l'exiger. C'était sans doute le premier économiste des pêches à avoir avancé l'idée des quotas individuels, mais il n'a pas hésité à douter de leur validité pour la petite pêche artisanale des pays en développement. Sa profonde connaissance de l'économétrie ne l'éloignait pas de son attachement immédiat aux situations de la vie réelle, qu'on ne peut transcrire si nettement. Il voyait cela comme autant de défis qu'il fallait carrément affronter. Ce faisant, il était toujours prêt à faire évoluer des points de vue auxquels il tenait pourtant depuis longtemps.

Chris, comme l'appelaient ses amis, a été une grande source d'inspiration dans ma vie professionnelle. Je suis fier de l'avoir bien connu, d'avoir été l'un de ses amis proches. J'avais lu beaucoup de ses écrits avant de le rencontrer pour la première fois. C'était au début des années 1980 lors de sa première visite dans ma région natale, au Kerala dans le sud de l'Inde. Cette visite était organisée par Rolf Willmann qui travaillait alors au Programme de la FAO pour le Golfe du Bengale à Chennai, dans l'État voisin du Tamil Nadu. Je pense que cette rencontre a changé, pour nous deux, notre regard sur la pêche. Au cours de cette visite, Chris a pu plonger dans le monde de la pêche artisanale, et il a d'ailleurs toujours reconnu par la suite la portée de cette expérience dans plusieurs de ses écrits. Et moi, je me familiarisais pour la première fois avec la notion de droits dans la pêche, dont il était à l'époque un ardent propagateur.

La Conférence des pêcheurs

Plus tard, à Rome en juillet 1984, alors que j'étais occupé à organiser la première Conférence internationale d'appui aux travailleurs de la pêche à côté de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches, Chris soutenait tacitement cette démarche alternative qui mettait en lumière le rôle central des « petites gens » dans la pêche. Je me souviens bien de cette journée romaine pendant notre conférence. Nous avions organisé un spectacle culturel sur la Piazza Novona après les heures de bureau. J'étais sur l'estrade dressée près de la fontaine, en train de présenter la délégation indienne. Parmi la foule qui

Souvenirs de **John Kurien** (kurien.john@gmail.com), Membre de l'ICSF

s'était rassemblée pour écouter la musique et regarder les costumes bigarrés des pêcheurs venus de différentes parties du globe, j'ai aperçu Chris. Peu après, je me suis faufilé discrètement parmi les gens et, me trouvant alors derrière lui, j'ai planté mes doigts dans ses côtes en m'exclamant : « Je te prends à espionner pour la FAO ! » Il se retourna vivement et, me reconnaissant, éclata de son rire caractéristique, comme tempéré par sa barbe grisonnante.

Plus tard, en 2000, il a fait don d'une bonne partie de sa collection de livres et de revues à la bibliothèque du Centre d'études du développement de Trivandrum, Kerala, où je travaillais alors. C'était un beau geste.

Chris reste une source d'inspiration. Ses écrits continueront à être interprétés. Son intérêt pour les pêcheurs du secteur artisanal et pour leurs droits continue d'être à l'ordre du jour, et c'est un vrai sujet de préoccupation. Sa mémoire vivra. Les gens comme moi qui l'ont bien connu en tant qu'économiste, en tant qu'homme de grande qualité sentiront toujours sa présence bien réelle parmi nous.



Véritable intellectuel, grand humaniste, économiste des ressources naturelles, photographe, amis des pêcheurs, Francis T. Christy Junior reste une source d'inspiration par ses écrits

Parole de Christy

Cependant, tout le monde ne comprend pas que la situation de libre accès est la source première des problèmes. Cela s'explique en partie par la conception occidentale classique de la gestion des pêches qui privilégie le bon état du poisson plus que celui du pêcheur, qui cherche à préserver les niveaux de capture plutôt que le rendement économique.

--- In Droits de propriété collectifs comme alternative aux QIT

Par le passé, les problèmes de la pêche dans les pays du Sud ont été considérablement exacerbés par des projets de développement venus du Nord et qui étaient inadaptés et dommageables. Cela était dû à deux défauts particuliers de l'aide au développement : a) une incompréhension presque totale de la nature des pêcheries, de leurs caractéristiques particulières, b) une fermeture d'esprit sur l'organisation des coutumes sociales, des habitudes culturelles des communautés de pêcheurs locales. Le Nord a depuis appris un peu plus sur le premier point mais a généralement réagi en levant les mains au ciel et en ne faisant rien, car il n'a pas été prévu d'accorder à ce sujet l'attention continue qu'il exige. On constate aussi quelques progrès sur le second point. Dans les deux cas cependant, le Nord a beaucoup à apprendre du Sud s'il veut vraiment aider le Sud dans le domaine de la pêche.

—D'après un échange personnel par courriel avec John Kurien, reproduit dans *Les gens et la mer : le point de vue de la majorité tropicale*, première conférence MARE, Amsterdam, 2001

Pour plus d'information

 \mathbf{k}

www.imariba.com

Photos de Christy

COMMERCE ET ENVIRONNEMENT

Rapport OMC/PNUE sur les liens entre le commerce et le changement climatique

e rapport de l'OMC et du PNUE intitulé Commerce et changement climatique examine l'intersection du commerce et du changement climatique sous quatre angles : la science du changement climatique, la théorie économique, l'action multilatérale visant à lutter contre le changement climatique, les politiques climatiques nationales et leur effet sur le commerce.

Il ressort clairement des données scientifiques que le système climatique de la planète se réchauffe sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre, qui augmentent encore dans le monde entier, et qui continueront d'augmenter dans les prochaines décennies si l'on ne modifie pas en profondeur les législations, les politiques et les pratiques actuelles. Bien que la libéralisation du commerce puisse entraîner une augmentation des émissions de CO2 du fait de l'accroissement de l'activité économique, elle peut également aider à lutter contre le changement climatique, par exemple en augmentant la diffusion des technologies d'adaptation et d'atténuation.

L'économie mondiale sera probablement affectée par le changement climatique, qui touchera plus particulièrement des secteurs importants pour les pays en développement, comme l'agriculture, la foresterie, la pêche, le tourisme et l'infrastructure de transport. Ces effets auront souvent des implications pour le commerce international.

Pour plus d'information, voir http://www.wto.org/french/ news_f/pres09_f/pr559_f.htm

RECHERCHE

L'efficacité de la gestion de la pêche mondiale

ora C, Myers RA, Coll M, Libralato S, Pitcher TJ, et al. (2009) Management Effectiveness of the World's Marine Fisheries. PLoS Biol 7(6): e1000131. doi:10.1371/journal.pbio.1000131

Cet article porte sur l'efficacité de la gestion de la pêche mondiale. Il apparaı̂t que 7 % seulement des États côtiers réalisent une évaluation rigoureuse des stocks et de l'impact de la pêche sur les écosystèmes, que 1,2 % seulement sont dotés de processus politiques transparents et participatifs pour donner effet dans la pratique aux recommandations scientifiques, que moins de 1 % disposent de mécanismes performants pour faire respecter lois et règlements. La transparence des politiques est le facteur primordial pour une pêche durable tandis que les subventions ont une incidence négative évidente sur la durabilité. Dans 33 % des pays les plus pauvres du monde (essentiellement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique), la pêche commerciale est, pour la plus grande part, le fait de navires étrangers, de l'Union européenne, du Japon, de la Chine, de Taiwan, de Corée du Sud, des États-Unis.

Cet article publié dans la revue Plos Biology est librement disponible sur http://www.plosbiology.org/article/ info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pbio.1000131

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

KIARA

Koalisi Rakyat untuk Keadilan Perikanan (Coalition populaire Justice et Pêche)

KIARA est une Ong créée en 2003 par diverses organisations de la société civile comme WALHI/Les Amis de la Terre Indonésie, Bina Desa, Federasi Serikat Nelayan Nusantara (FSNN) et des personnes s'intéressant au monde de la mer et de la pêche. KIARA s'est donné pour but d'améliorer la vie et les moyens

d'existence des pêcheurs et de leurs communautés dans les régions côtières de l'archipel indonésien, qui compte 17 000 îles.

L'action de KIARA porte sur quatre

thèmes: 1) Femmes de la pêche, 2) Crevette et aquaculture, 3) Commerce et pêche, 4) Gestion communautaire des ressources côtières (CBCRM). KIARA agit essentiellement dans le cadre national mais réalise que, du fait de la mondialisation des flux commerciaux, il faut aussi s'intéresser à la question de la libéralisation des échanges dans le secteur

On regarde aussi de près l'Accord de partenariat économique Indonésie-Japon, mis en application le 1 juillet 2008. Il

prévoit l'entrée au Japon de 311 produits de la pêche d'Indonésie avec des droits de douane variant de 0 % à 15 %. KIARA voudrait que l'État

- reconnaisse et protège les lieux de pêche traditionnels,
- accorde aux pêcheurs les mêmes droits essentiels qu'aux autres

citoyens, accorde aux pêcheurs traditionnels le droit de pêcher,

de développer

leurs pratiques coutumières, de gérer leurs pêcheries, d'avoir une couverture sociale et une

- comprenne la valeur et la signification des activités de pêche traditionnelles, y compris le rôle des femmes,
- oeuvre en faveur d'une exploitation durable de la ressource en répondant aux besoins des consommateurs indonésiens avant d'encourager les exportations.

Pour plus d'information, voir www.kiara.or.id



MOTS À LA MODE

omme l'approche écosystémique gagne gestionnaires de ce secteur ont de plus en plus recours à divers outils comme les aires marines protégées (AMP) et des droits de propriété privée, un nouveau discours se fait entendre dans le monde de la pêche. Voici quelques sigles et expressions à la mode, que certains qualifient de fumisterie linguistique ou de double langage:

COZ Zonage global des océans

DAP Privilège d'accès dédié

 Approche écosystémique des FAF

 Approche écosystémique de FAM l'aménagement

= Approche écosystémique de la **EBFM** gestion des pêches

EBM = Gestion écosystémique

IFO

 Quota de pêche individuel (surtout en Alaska)

ITQ Quota individuel transférable

Privilège d'accès limité LAPP (autrement dit part de capture)

= Planification de l'espace maritime MSP

EXTRAIT

Marché du poisson et autres produits halieutiques

iré de *Perspectives de* l'alimentation - Analyse des marchés mondiaux, FAO

Marché mondial du poisson

Selon les statistiques de la FAO (2009), la valeur des échanges est estimée à 98 milliards de dollars pour un volume (poids vif) de 52 millions de tonnes. Par rapport à 2008, cela donne une baisse de 1.5 % en valeur et de 1.1 % en volume.

Le commerce mondial du poisson a enregistré une croissance exceptionnelle en 2008, comme en témoignent les importations qui, pour la première fois, ont atteint 100 milliards de dollars. La Chine a confirmé sa position de premier exportateur, tandis que le Japon, bénéficiant de la remontée du yen, a regagné sa place parmi les grands importateurs de poisson. Les préoccupations liées aux incidences de la crise économique sur la demande et les prix dominent les perspectives pour 2009. Les ventes stagnent sur tous les grands marchés, et les prix et les marges de la quasi-totalité des produits de la mer sont soumis à de fortes pressions, à la seule exception des espèces dont l'offre est limitée par la réduction des quotas de prise ou par des problèmes de production en aquaculture.

Consommation et prix

Selon les estimations, la consommation de poisson par habitant en 2008 n'a pas changé par rapport à l'année précédente et représente 16,9 kilos, 8,5 kilos provenant des pêches de capture et le reliquat de l'aquaculture. Le recul des prix de la majeure partie des espèces a contribué à soutenir la consommation, même si la baisse du pouvoir d'achat dans de nombreux pays incite les consommateurs à réduire leurs dépenses et à acheter des produits moins onéreux.

D'après l'indice des prix GLOBEFISH de la FAO, les prix du poisson ont atteint un niveau sans précédent en septembre 2008, mais n'ont cessé de diminuer depuis lors, et beaucoup plus que d'habitude à cette saison. En conséquence, en février 2009, les prix étaient en baisse de 3,4 % par rapport à 12 mois auparavant

et de 10,2 % par rapport au niveau record de septembre. Une contraction de l'offre est attendue et les prix de la plupart des espèces devraient donc continuer de diminuer dans les six prochains mois.

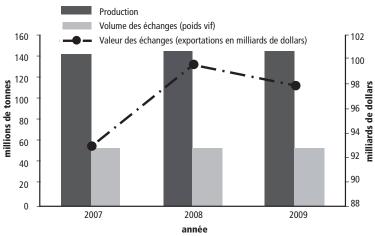
Crevette

Le secteur de la crevette a subi les conséquences de la régression de la demande, qui est étroitement liée à la demande des services d'alimentation, y compris des restaurants. Les difficultés économiques se sont répercutées sur la demande,

de 1 100 \$ la tonne à Bangkok en mars 2009, soit environ 500 \$ la tonne de moins qu'en mars 2008. Le prix de l'albacore congelé a également baissé, passant de 2 200 \$ la tonne en mars 2008 à 1 600 \$ en mars 2009. Cependant, après des années de consommation atone, du fait des inquiétudes à propos de la présence de mercure dans le thon, les marchés du thon frais et en conserve aux États-Unis semblent tous deux s'être stabilisés. Les importations japonaises de thon n'ont cessé de se tasser tous les ans depuis 2005. En 2008, elles

élevé. Au Japon, les importations de poulpe ont enregistré une contraction de 4 % en volume et de 1 % en valeur par rapport à 2007. Les perspectives continuent toutefois d'être sombres, ce qui est essentiellement imputable au repli de la demande en Espagne, premier importateur d'encornet argentin jusque-là. L'une des principales évolutions des marchés de l'encornet en 2008 tient au fait que la Chine est devenue sur ce produit le meilleur client de l'Argentine, à qui elle a acheté près du double par rapport à l'année précédente.

Marché mondial du poisson



les consommateurs ayant diminué le nombre de repas pris à l'extérieur et acheté des produits de la mer moins chers. Les prix sont donc restés bas et de nombreux producteurs ont décidé de se tourner vers d'autres productions, comme le tilapia. Les importations de 2008 se sont comprimées de 5 % au Japon, de 7 % en Espagne, de 2 % en France et de 8 % au Royaume-Uni. Elles se sont toutefois redressées de 1 % aux États-Unis. Les perspectives de commerce pour 2009 restent moroses

La demande de thon frais et congelé pour la consommation directe s'est infléchie, alors que le marché du thon en conserve a été stimulé par la poussée de la demande de consommateurs attentifs aux prix. En 2008, les prix ont suivi une tendance baissière, malgré la diminution des disponibilités en thon. Le prix de la bonite congelée était

ont accusé un nouveau recul de 17 % en quantité et de 2,4 % en valeur. Seul le Royaume-Uni a accru ses importations de 10 %. En Thaïlande, les exportations ont progressé de 8 % par rapport au bas niveau de 2007.

Céphalopodes

Le marché des céphalopodes a été florissant en 2008 ; le poulpe, en particulier, s'est vendu cher. En revanche, les prix des encornets ont baissé, en dépit d'un taux de capture moins

Farine

Le ralentissement de la croissance économique, notamment en Chine, s'est également répercuté sur la demande mondiale de farine de poisson. Par ailleurs, la production de farine de poisson des cinq grands pays exportateurs a quelque peu fléchi.

Tilapia et panga

La récession économique mondiale pèse sur la demande de tilapia et d'autres espèces exportées par la Chine, entraînant un fort recul des prix de ces produits sur les marchés nationaux. On observe toutefois une relance de la demande aux États-Unis et en Europe, les bas prix du tilapia le rendant plus intéressant que d'autres poissons. Les aquaculteurs vietnamiens sont touchés par le fléchissement des prix du panga (poisson-chat), ce qui en rend la production peu rentable. La production de 2009 pourrait donc être inférieure à celle de l'année précédente, même si les prévisions officielles tablent sur une nouvelle augmentation du volume

Pour plus d'information, voir ftp://ftp.fao.org/docrep/ fao/012/ai482f/ai482f00.pdf

VERBATIM

Le renouvellement de la ressource prévoit fondamentalement deux nouvelles priorités : faire passer la vie et les moyens d'existence des petits producteurs avant la production pour le profit, et la consommation intérieure avant la demande exponentielle des marchés à l'exportation.

> ---ΔΙΔΝΤΗΔ SLIRRΔΜΔΝΙΔΝ IN LE LITTORAL : ESPACES ET DROITS EN INDE DU SUD

Brèves

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF propose divers supports d'information qui sont régulièrement mis à jour (dc.icsf.net). Voici quelques nouveaux arrivés :

Vidéos

Abandonnés mais pas oubliés - La situation des pêcheurs migrants birmans

Film produit par la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) qui dénonce le traitement brutal dont sont victimes ces travailleurs venus de Birmanie et employés dans le secteur de la pêche en Thaïlande.

Badabon-er Katha - Récit des Sundarbans

Documentaire en bengali sur diverses communautés du Bangladesh qui tirent leur subsistance de ces vastes zones humides considérées comme inhospitalières et inhabitables.

Point Zéro

Documentaire sur le projet de centrale nucléaire à Haripur, district de Midnapur-Est, Bengale occidental, Inde

Terramar - Pela Afirmação da Vida dos Povos do Mar Cette vidéo en portugais est un dialogue entre des communautés côtières et les gens de Terramar, une Ong créée il y a une quinzaine d'années au Ceará, dans le Nordeste brésilien. Elle présente la vie des populations du littoral dans cette région et tous leurs problèmes.

Publications

Rapports du COFI

Le Comité des pêches (COFI) est un organe subsidiaire du Conseil de la FAO. C'est actuellement le seul forum intergouvernemental mondial dans lequel les grands problèmes des pêches et de l'aquaculture mondiales sont examinés et des recommandations adressées aux gouvernements, aux organes régionaux des pêches, aux ONG, aux travailleurs du secteur, à la FAO et à la communauté internationale, périodiquement et sur une base mondiale. Le COFI a également servi de forum pour la négociation d'instruments non contraignants et d'accords mondiaux. Le Comité s'est réuni 27 fois. Première session en 1966, puis sessions annuelles jusqu'en 1975. Depuis 1977, les sessions sont biennales. Le Centre de documentation de l'ICSF possède les rapports de toutes les sessions.

Le littoral - Espaces et droits en Inde du Sud

Dans cette étude, Ajantha Subramanian affirme que, dans la défense des pêcheurs de ces régions, il faudrait repenser les concepts de démocratie, de citoyenneté et d'environnement. Plutôt que de considérer ces gens comme des non-modernes pris dans les limites de leur espace culturel ou comme des modernes complètement prisonniers de la raison d'État, Ajantha Subramanian les voit se constituer en acteurs politiques.

FLASHBACK

Deux poids, deux mesures

I peut y avoir deux regards sur la pêche mondiale ; l'un pessimiste, l'autre optimiste. Avec une vision pessimiste, on vit dans un monde où il y a deux poids et deux mesures, où la phraséologie est vertueuse mais vide. Tandis que les leaders politiques pontifient, les flottes de pêche industrielle sont encouragées à prélever dans les stocks halieutiques jusqu'au dernier banc de poissons, à détruire les habitats, les biens communs de la côte et provoquer partout la ruine des communautés de pêcheurs.

Avec une vision optimiste, par contre, apparaît un monde en transition qui nous fait passer d'une pêche de capture industrielle non durable à un

nouveau mode d'exploitation et de gestion de la ressource durable.

Face à l'aggravation de la pauvreté dans le monde, au déclin de la ressource, à la détérioration de l'environnement, de plus en plus



d'initiatives ont été prises au niveau mondial durant la dernière décennie pour définir et mettre en œuvre un cadre approprié en faveur du développement durable. Dans le même temps, cependant, les forces du libre marché et des intérêts commerciaux ont quartier libre pour saper ces efforts.

En 1983, l'Assemblée générale des Nations unies donnait mandat à la Commission Brundtland (Commission mondiale sur l'environnement et le développement) pour formuler un programme d'action mondial (Agenda 21) pour le changement. Dans leur rapport de 1987, ses membres se déclaraient unanimement convaincus que la sécurité, le bien-être et la survie même de la planète dépendent d'un changement fondamental en faveur d'un développement durable.

Un tel changement n'est nulle part aussi souhaitable que dans la pêche. Et plus que partout ailleurs dans le monde, c'est en Europe que la crise de la pêche est manifeste. Il apparaît clairement que la Politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne (UE) est incapable de résoudre cette crise, incapable d'orienter à long terme les pêches européennes vers un développement durable.

Le modèle industriel, qui a sonné le glas des pêcheries européennes, est maintenant exporté par cette même Europe dans les eaux de pays tiers. Le redéploiement des capacités de capture excédentaires de l'UE n'est pas une politique responsable, n'est pas dans l'intérêt du développement durable.

— In revue SAMUDRA, n° 13, octobre 1995

ANNONCES

CONSULTATION

Consultation technique destinée à la rédaction d'un instrument juridiquement contraignant relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et á éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (FI-807-3), Rome, Italie, 24-28 août 2009.

Cet instrument sera basé sur le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2001) et sur le Dispositif type relatif aux mesures du ressort de l'État du port dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2005).

ATELIER

Atelier régional pour l'Afrique sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, 6-9 octobre 2009, Convention sur la diversité biologique, Gouvernement de la Côte d'Ivoire et le Consortium des amis du PoWPA/ PTAP, Abidjan, Côte d'Ivoire

Atelier pour le renforcement des capacités et l'examen des progrès accomplis dans le Programme de travail sur les AP afin de proposer des voies et moyens pour sa réalisation à l'intention de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA).

ATELIER

13-15 octobre 2009, APFIC, Manille, Philippines

Atelier consultatif régional sur les meilleures pratiques pour appuyer et améliorer les moyens de subsistance des populations pratiquant la petite pêche ou une aquaculture familiale.



Citation littéraire

maggie et milly et molly et may

laggie et milly et molly et may sont descendues à la plage (un jour pour jouer)

et maggie a découvert un coquillage qui chantait si doucement qu'elle en oubliait ses problèmes, et

milly est devenue l'amie d'une étoile de mer dont les rayons étaient cinq doigts alanguis ;

et molly était poursuivie par une chose horrible qui courait de travers en lâchant des bulles : et

may est revenue à la maison avec une pierre ronde et lisse aussi petite qu'un monde et aussi grande que seule.

car après tout ce que nous perdons (comme un tu ou un moi), c'est toujours nous-mêmes que nous retrouvons dans la mer

— poème de e e cummings

